



**NATIONS
UNIES**

EP

UNEP(DEPI)/MED WG.415/Inf.6



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

17 avril 2015
Français
Original: Anglais

Réunion des Points focaux du PAM

Athènes, Grèce, 19-21 mai 2015

**Projet de Stratégie méditerranéenne pour le développement durable
(30 janvier 2015)**

Pour des raisons d'économie, ce document est imprimé en nombre limité et ne sera pas distribué pendant la réunion. Les délégués sont priés de se munir de leur copie et de ne pas demander de copies supplémentaires.

Processus de révision de la SMDD – Où nous en sommes et quelles sont les prochaines étapes

Lors de leur 18^{ème} réunion ordinaire à Istanbul (Turquie, décembre 2013), les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont demandé au Secrétariat du PNUE/PAM de lancer le processus de révision de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD) pour qu'une SMDD révisée soit présentée pour examen et adoption par les Parties lors de leur 19^{ème} réunion qui se tiendra en Grèce en février 2016.

La révision de la SMDD a été officiellement lancée à Malte le 14 février 2014 et le travail technique est effectué par le PNUE/PAM à travers par son centre d'activités régionales Plan Bleu (CAR/PB) et le soutien des autres CAR.

La première phase de la révision avait pour objectif d'identifier les problématiques et enjeux devant être traités et de mener une première consultation auprès des parties prenantes sur la vision de la nouvelle stratégie. Cet objectif a été atteint à travers l'envoi d'un document de consultation auprès de 6.000 contacts ; cette consultation a été réalisée du 10 avril au 9 mai 2014. Sur la base des contributions reçues, le Comité de pilotage de la Commission méditerranéenne de développement durable (CMDD), lors de sa 15^{ème} réunion les 11 et 12 juin 2014, a approuvé la vision et la structure, recommandant six objectifs : 1) Mers et côtes ; 2) Ressources naturelles, développement rural, alimentation ; 3) Changement climatique ; 4) Villes durables ; 5) Transition vers une économie verte ; 6) Gouvernance.

La deuxième phase consistait à établir six groupes de travail thématiques (GTT), conduits par six experts thématiques et coordonnés par un conseiller principal en développement durable. En parallèle des sessions de consultation réalisées en ligne, des ateliers participatifs ont été organisés le 30 septembre 2014 pour le GTT 5 « Transition vers une économie verte » et les 19 et 20 novembre 2014 pour les cinq autres GTT. Ayant mobilisé plus de 400 participants de juin à décembre 2014, les échanges et consultations ont permis une formulation collective des orientations stratégiques pour chaque objectif et l'identification d'actions concrètes aux niveaux national et régional, en tenant compte des recommandations des différents types de parties prenantes. La Stratégie focalise aussi sur des initiatives phares, actuelles ou à venir, et elle fournit des indicateurs de suivi et d'évaluation.

Une version préliminaire de la SMDD était prête à la fin de l'année 2014 : elle a été envoyée aux Points focaux du PAM, aux membres de la CMDD, aux partenaires du PAM, ainsi qu'à tous les participants des GTT et à d'autres parties prenantes. Les 17 et 18 février 2015, le Gouvernement maltais a accueilli à Floriana la Conférence sur la Révision de la SMDD, réunissant une centaine de participants (membres de la CMDD et représentants des diverses parties prenantes clés) pour examiner le document ci-joint (Annexe 1). L'objectif de cette conférence était de mettre en débat la version préliminaire de la SMDD pour obtenir les commentaires et suggestions des parties prenantes réunies à cette occasion. La version préliminaire de la SMDD est revue sur la base des résultats de la conférence et de commentaires écrits, ce qui permet de clarifier le plan de mise en œuvre.

Lors de sa 16^{ème} réunion du 9 au 11 juin 2015 au Maroc, la CMDD discutera la nouvelle version préliminaire de la SMDD, avant qu'elle soit soumise aux Points focaux du PAM en octobre 2015, en vue de son adoption par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone lors de leur 19^{ème} réunion ordinaire qui aura lieu en Grèce en février 2016.

Annexe 1

-Projet-

**Stratégie méditerranéenne pour le développement durable
2016–2025**

(30 janvier 2015)

Table des matières

1.	INTRODUCTION ET CONTEXTE	1
1.1.	La région méditerranéenne	2
1.2.	Pressions et impacts.....	2
1.3.	Historique	5
1.4.	Formuler la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable	10
2.	STRATÉGIE MÉDITERRANÉENNE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE: DOMAINES THÉMATIQUES, ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET ACTIONS..	11
2.1.	Assurer un développement durable dans les zones côtières et marines.....	15
2.2.	Promouvoir la gestion des ressources, la production et la sécurité alimentaires par des formes durables de développement rural	20
2.3.	Aborder le changement climatique comme une question prioritaire pour la Méditerranée ..	24
2.4.	Planifier et gérer des villes durables en Méditerranée.....	30
2.5.	Transition vers une économie verte.....	37
2.6.	Gouvernance en soutien au développement durable	41
3.	APPLICATION ET FINANCEMENT	46
3.1.	Application de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable - les acteurs ..	46
3.2.	Financement de l'application de la Stratégie.....	47
3.3.	Vers un tableau de bord de l'application de la Stratégie: un système de surveillance et d'indicateurs pour la stratégie	48

1. INTRODUCTION ET CONTEXTE

Le développement durable se préoccupe des besoins des générations présentes et futures, en utilisant les ressources naturelles et les écosystèmes d'une manière qui les préserve et en assure un accès équitable présentement et dans l'avenir. Il fixe le cadre permettant d'assurer un développement viable à long terme et des moyens de subsistance décents pour tous: ce sont là des considérations particulièrement importantes dans le difficile contexte socioéconomique méditerranéen actuel.

Le processus des Nations Unies sur les Objectifs de développement durable, qui sont l'un des résultats essentiels de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), vise à tirer parti des Objectifs du Millénaire pour le développement et propose un ensemble d'Objectifs cohérents avec le programme de développement des Nations Unies après 2015, et intégrés dans celui-ci. L'élimination de la pauvreté, la sécurité alimentaire, la vie en santé et l'égalité entre les sexes sont abordés, ainsi que l'accès aux ressources essentielles, telle que l'eau et l'énergie, mais aussi les défis environnementaux clefs, y compris le changement climatique et la perte de biodiversité.

Le développement durable revêt une importance fondamentale pour la Méditerranée: c'est une mer fermée, dans laquelle le renouvellement de l'eau est limité par l'étroitesse du passage vers l'océan, et elle est donc particulièrement sensible à la pollution. Son climat est très doux et elle héberge, de ce fait, une grande diversité d'écosystèmes naturels et espèces indigènes et endémiques qui sont aussi, simultanément, fragiles et menacés de dégradation et d'extinction en raison des changements des conditions de leur milieu.

La Méditerranée est également soumise à des pressions considérables. Riche de son histoire et de ses paysages naturels et culturels exceptionnels, son littoral a reçu 31 % des touristes du monde entier en 2011, tandis que les années précédentes cette proportion dépassait 35 %. Simultanément, les recettes du tourisme international atteignaient 190 milliards d'euros, soit approximativement 26 % du total mondial¹. L'urbanisation du littoral méditerranéen, et les infrastructures touristiques correspondantes, ont fait naître d'immenses villes, avec pour résultat l'accumulation sur cet environnement fragile des pressions dues à la population et aux activités économiques. Les voies maritimes mondiales qui traversent la Méditerranée donnent au trafic maritime une densité exceptionnelle pour une mer semi-fermée. L'alimentation et les régimes alimentaires méditerranéens ont une réputation mondiale, mais les fruits de la mer Méditerranée dépendent entièrement de la durabilité des paysages et des ressources rurales de la région. La récente vague d'intérêt envers l'exploitation commerciale des hydrocarbures et des ressources minérales sous le plancher méditerranéen représente aussi des risques pour l'environnement méditerranéen.

Les écarts significatifs dans les niveaux de développement et de vie des divers pays, et les conflits qui traversent la région, découragent l'investissement et le développement, et rendent incertain un avenir durable pour la région méditerranéenne. La fragilité de la région est aggravée encore par sa sensibilité au changement climatique: dans son cinquième Rapport d'évaluation, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat range les écosystèmes méditerranéens parmi les plus affectés par les facteurs mondiaux du changement climatique.

La Stratégie méditerranéenne pour le développement durable vise à fournir un cadre politique stratégique, construit à partir d'un large processus de consultation, afin d'assurer un avenir durable à la région méditerranéenne. Elle a pour objectif d'adapter les engagements internationaux aux conditions régionales, de guider les stratégies nationales de développement durable et stimuler la coopération régionale pour la réalisation des objectifs du développement durable. L'on attend aussi de la Stratégie qu'elle mène à des synergies forgées par le travail et la coopération des acteurs nationaux et régionaux importants et des parties prenantes essentielles, pour parvenir à une meilleure efficacité dans la réalisation du développement durable en Méditerranée.

1.1. La région méditerranéenne

La Méditerranée occupe un bassin d'environ 2,6 millions de km². Le littoral est long de 46 000 km et le bassin en tant que tel mesure 3 800 km d'est en ouest et 900 km du nord au sud, à son maximum. La profondeur moyenne est d'environ 1 500 m avec une profondeur maximale de 5 121 m, sa zone la moins profonde se trouvant au nord de l'Adriatique, avec une profondeur ne dépassant pas 50 m en moyenne.

Le bassin versant de la Méditerranée s'étend sur plus de 5 millions de km². Le temps de séjour estimé des eaux méditerranéennes est relativement élevé, entre 50 et 100 ans², ce qui a des conséquences importantes sur le cycle des contaminants et, finalement, leur exportation.

Un vaste ensemble d'écosystèmes marins et côtiers offre d'importants avantages à tous les habitants du littoral. Le bassin accueille une faune et une flore parmi les plus riches du monde et une extraordinaire diversité d'habitats. La Méditerranée est considérée comme l'un des 25 "points chauds" du monde en matière de biodiversité, avec un grand nombre d'espèces endémiques, mais aussi un niveau critique de perte d'habitats. On estime le nombre d'espèces marines présentes en Méditerranée entre 10 et 12 000, dont environ 8 500 espèces de faune macroscopique, plus de 1 300 espèces végétales et 2 500 autres groupes taxonomiques. Cela correspond à 4 à 18 % des espèces marines connues dans le monde, selon les groupes taxonomiques considérés, dans une zone représentant moins de 1 % des océans mondiaux et moins de 0,3 % de leur volume³.

La population totale des pays méditerranéens est passée de 276 millions en 1970 à 412 millions en 2000 et à 466 millions en 2010. La population devrait atteindre 529 millions en 2025. Au total, plus de la moitié de la population vit sur les rives sud de la Méditerranée et cette proportion devrait monter à trois quarts d'ici à 2025. Les populations méditerranéennes se concentrent près des côtes. Plus d'un tiers vit dans des entités administratives côtières dont la superficie représente moins de 12 % de celle des pays auxquelles elles appartiennent. La population des régions côtières est passée de 95 millions en 1979 à 143 millions en 2000. Elle pourrait atteindre 174 millions d'ici à 2025.

1.2. Pressions et impacts

Si l'état de l'environnement marin et côtier méditerranéen varie d'un endroit à l'autre, toutes les zones de la Méditerranée sont soumises à des pressions multiples qui agissent simultanément et dans bien des cas de manière chronique. Le rapport sur l'État de l'environnement marin et côtier de la Méditerranée désigne les éléments suivants comme nécessitant des réponses politiques et de gestion coordonnées dans les années à venir, afin d'endiguer la vague de dégradation des écosystèmes méditerranéens:

- **Le développement et l'étalement côtier**, entraînés par le développement urbain et touristique, conduisent à la fragmentation, à la dégradation et à la disparition d'habitats et de paysages, notamment à la déstabilisation et à l'érosion du littoral.
- La **contamination chimique** des sédiments et du biote, due à la pollution émise par l'urbanisation, l'industrie, les agents antialgues et le transport atmosphérique. Dans de nombreuses régions de la Méditerranée, les conditions environnementales s'améliorent grâce au renforcement des contrôles de rejets des pollutions d'origine tellurique, mais les contaminations liées aux substances dangereuses et à certains polluants restent un problème dans de nombreuses régions.
- **L'eutrophisation**, causée par l'apport d'origine humaine d'éléments nutritifs dans les eaux marines, est une source de préoccupation, en particulier dans les zones côtières situées à proximité des grands cours d'eau et/ou des villes. Les effets de l'eutrophisation sont notamment la prolifération d'algues, certaines d'entre elles étant dangereuses, et l'hypoxie.

Les effets socioéconomiques directs sont liés à la toxicité, ou la mortalité, des poissons et des fruits de mer récoltés, à la perte de valeur esthétique des écosystèmes côtiers, et la réduction de la qualité de l'eau.

- L'impact des **déchets marins**, principalement concentrés dans les baies et les zones peu profondes, est depuis peu considéré comme un sujet de préoccupation dans toute la Méditerranée.
- L'impact du **bruit sous-marin** sur le biote, en particulier sur les mammifères marins et les poissons, nécessite davantage de recherches ciblées. Le trafic maritime intense, en particulier en Méditerranée occidentale, et l'intensité des activités militaires et d'exploration offshore à certains endroits, suggèrent des impacts potentiellement graves.
- Les **espèces non indigènes envahissantes** ont augmenté ces dernières années, en particulier à l'extrémité orientale de la Méditerranée. Parmi les impacts répertoriés sur la diversité naturelle il faut citer la prédation, l'altération des chaînes alimentaires, la compétition pour les niches et la modification des habitats. Ces impacts entraînent toutes sortes de conséquences sur la pêche, l'aquaculture, la santé humaine et le tourisme.
- La **surexploitation** au-delà des limites de la durabilité affecte de nombreux stocks de poissons méditerranéens exploités commercialement. Il en résulte des changements dans la diversité des espèces, certaines étant considérées comme en danger, vulnérables, ou quasi-menacées. Les prises accessoires, les méthodes de pêche non sélectives et la pêche destructrice résultent de l'activité de pêche intensive en Méditerranée et constituent autant de pressions supplémentaires. Bien que présentée comme un moyen de réduire la pression sur les stocks sauvages, l'aquaculture, qui s'est sensiblement accrue depuis les années 1990, est à l'origine de nouvelles pressions. Parmi ces dernières, il faut citer la pollution organique qui conduit à une eutrophisation et à une éventuelle anoxie des communautés benthiques, la pollution inorganique par le rejet d'antibiotiques et de biocides, et l'introduction d'espèces non indigènes.
- L'intégrité des fonds marins est principalement touchée par le chalutage de fond, mais aussi par le dragage et les installations offshore. La pêche de fond et le dragage conduisent à une remise en suspension des sédiments et des organismes et à des changements dans la structure des communautés benthiques. Les conséquences des installations offshore ne sont pas très bien documentées.
- Les modifications des **conditions hydrologiques** sont causées par une perturbation locale des schémas de circulation, elle-même entraînée par des structures d'origine artificielle, lorsque des flux d'eau douce se jetant dans la mer sont modifiés, ou lorsque des usines de désalinisation rejettent de la saumure, ou encore quand les changements climatiques influencent à la fois les zones littorales et le large. Les modifications des flux d'eau douce affectent aussi le transport de sédiments vers la zone côtière, à proximité des embouchures des fleuves, et agissent sur la stabilité du littoral et sur des systèmes clefs comme les dunes.
- Les **réseaux trophiques marins** souffrent des pressions exercées par la pêche. On estime que les prises moyennes ont baissé à chaque niveau trophique au cours des cinquante dernières années. Il faut y ajouter la recrudescence des méduses et la baisse du nombre d'espèces de grands prédateurs.

De plus, l'impact du changement climatique est de plus en plus évident en Méditerranée. Le cinquième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, récemment publié (2014), considère la région méditerranéenne comme "hautement vulnérable au changement climatique" et déclare qu'elle "souffre de multiples stress et défaillances systémiques en raison des changements climatiques. Selon les conclusions du projet intitulé "*Climate Change and Impact Research: the Mediterranean Environment*", financé par l'Union européenne:

- Au cours du XXI^{ème} siècle la région méditerranéenne pourrait connaître un réchauffement important qui, en été, pourrait être de l'ordre de 0,6°C/décennie.
- Le réchauffement semble être accompagné d'une diminution des précipitations (les précipitations moyennes annuelles projetées pour la période 2021-2050 diminueront d'environ 5% par rapport à la moyenne de la période 1961-1990) sur l'entièreté de la région, toutefois plus prononcées dans le sud et l'ouest du bassin, pendant l'été.
- La variabilité interannuelle des températures et des précipitations dans le bassin méditerranéen devrait généralement s'accroître, en particulier en été, de même que les épisodes de chaleur et de sécheresse extrêmes.
- Le niveau de la mer pourrait augmenter en Méditerranée, ce qui causerait des dommages sur les zones côtières. La montée moyenne projetée du niveau de la mer pour la période 2021-2050 en raison de l'expansion thermique et de la compensation salinité-densité de l'eau de mer pourrait être de l'ordre d'environ +6 à +11 cm.
- Le nombre de journées et de nuits très chaudes devrait augmenter, et les vagues de chaleur s'allonger. Les projections indiquent aussi une apparition plus précoce et une plus longue durée des sécheresses.
- Globalement, il y a accroissement de l'intensité des épisodes de fortes précipitations dans l'essentiel de la région méditerranéenne, en toutes saisons.

De plus, et les pénuries d'eau, tant aiguës que chroniques, sont une question clef pour la région. Lorsque le déficit est à son maximum, les populations recourent à ce que l'on appelle les ressources en eau non conventionnelles, comme la réutilisation des eaux grises, la collecte des eaux de pluie et la désalinisation. La demande en eau a doublé au cours des 50 dernières années, l'agriculture demeurant le premier consommateur. Les détournements, les fuites et les gaspillages de ressources en eau, particulièrement en agriculture, représentent toujours 40 % de la demande. Pour satisfaire une demande croissante, les pays accroissent l'exploitation de leurs sources d'eau non renouvelables (16 km³/an pour la région entière), aggravant ainsi le problème déjà sérieux de la salinisation des sols et des aquifères côtiers. Le manque d'infrastructures d'assainissement et de traitement des eaux dégrade la qualité de l'eau et d'autres ressources, et aggrave les difficultés de l'approvisionnement en eau propre.

S'agissant de l'agriculture, dans les pays de la rive nord, les zones agricoles peu productives et les surfaces de pâturage sont abandonnées, et les campagnes de reforestation sont effectives. Au contraire, dans les pays du sud et de l'est de la Méditerranée, les pressions sur les écosystèmes demeurent très fortes, particulièrement dans les pays d'Afrique du Nord, en raison de l'élimination des terres agricoles peu productives, et de la surexploitation du bois et du surpâturage. Les risques d'incendies de forêts augmentent avec le recul du pâturage et son envahissement par les broussailles. Cela ne peut qu'augmenter les changements climatiques et allonger et rendre plus arides encore les saisons sèches.

Par-dessus tout, les modèles de consommation et de production non durables sont des facteurs en amont de pressions et d'impacts sur les écosystèmes marins et côtiers, en termes de pollution et de génération de déchets (déchets marins, produits chimiques toxiques et nutriments), de dégradation des sols (exploitation intensive des ressources, artificialisation des côtes, érosion) et de biodiversité (déclin des espèces locales, surexploitation des réserves halieutiques, dégradation des habitats).

1.3. Historique

Lors de la 12^{ème} Conférence des Parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (Convention de Barcelone) à Monaco, en novembre 2001, et conformément aux résultats du Sommet mondial pour le développement durable, les 21 pays méditerranéens et la Communauté européenne ont décidé de préparer une Stratégie méditerranéenne pour le développement durable.

La Stratégie a été élaborée à la suite d'un processus de consultations qui a mobilisé les parties prenantes méditerranéennes, notamment les gouvernements et la société civile au travers de la participation d'organisations non gouvernementales et d'experts de grande renommée. La première Stratégie méditerranéenne pour le développement durable a été adoptée par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone en 2005 lors de leur 14^{ème} réunion à Portorož, en Slovénie⁴.

La Stratégie demeure tout aussi nécessaire aujourd'hui, car si les contextes mondiaux et régionaux ont largement changé, les pressions sont plus prononcées encore. Simultanément, de nouveaux instruments régionaux ont été élaborés, comme l'Approche écosystémique et le Protocole relatif à la Gestion intégrée des zones côtières de la Méditerranée, afférent à la Convention de Barcelone, à quoi se sont ajoutées les approches de la consommation et de la production durables.

Pour coiffer le tout, un processus d'accord sur les Objectifs de développement durable, décidé lors de Rio+20, crée une plateforme sur laquelle il est possible de baser et discuter le développement durable. Notons que la présente Stratégie a été formulée en tenant compte du projet des Objectifs de développement durable.

Simultanément, au niveau régional, le paysage se caractérise par l'émergence d'initiatives centrées sur le développement au travers d'une collaboration accrue entre les rives sud et nord de la Méditerranée, comme l'Union pour la Méditerranée. D'autres initiatives régionales se concentrent sur des questions spécifiques à aborder au niveau méditerranéen, visant à s'attaquer aux plus importantes sources de dégradations de l'environnement de la Méditerranée.

À la lumière des résultats de Rio+20, les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont demandé, à leur 18^{ème} réunion ordinaire, qui s'est tenue à Istanbul, Turquie, en décembre 2013, qu'une révision de la Stratégie soit lancée (Décision IG.21/11), dans la perspective de soumettre une stratégie révisée aux Parties contractantes, pour examen et adoption, lors de leur 19^{ème} réunion, devant se tenir en décembre 2015, en Grèce. La décision souligne l'importance des synergies avec le processus mondial des Objectifs de développement durable, afin d'assurer une cohérence entre les buts et objectifs mondiaux et ceux de la région méditerranéenne, tout en laissant place aux innovations et spécificités régionales.

De plus, la Décision IG.21/11 souligne le besoin des synergies et de la cohérence entre la Stratégie et d'autres initiatives régionales, tant celles conduites par le PAM que celles émanant d'autres acteurs. De même qu'elle devra prendre en considération les instruments et initiatives politiques au niveau régional, la révision de la Stratégie devra tenir compte des initiatives et/ou instruments du PAM existants, comme la feuille de route pour l'application d'une Approche écosystémique en Méditerranée, le plan d'action pour le Protocole relatif à la Gestion intégrée des zones côtières de la Méditerranée, le cadre régional sur l'adaptation au changement climatique, à venir, et le Plan d'action pour une consommation et une production durables, à venir également. La Stratégie révisée devra aussi élaborer des liens avec d'autres stratégies régionales (existantes ou à finaliser) et des cadres stratégiques.

1.3.1. Évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable, pour la période 2005–2011

Une évaluation de l'application de la Stratégie effectuée en 2011, soit cinq ans après son adoption, a proposé un certain nombre de constatations utiles (UNEP(DEPI)/MED WG.358/4). Les principales constatations sont résumées ci-dessous:

- Des progrès ont été réalisés en ce qui concerne certains aspects spécifiques, mais il restait beaucoup à faire pour les questions prioritaires, telles que le changement climatique, l'intensité énergétique, l'eau et le tourisme durable. Globalement, alors que pour certains objectifs la situation s'améliorait, pour d'autres elle empirait, en particulier pour les objectifs environnementaux.
- La version révisée de la Stratégie accorde une place plus importante à des orientations, actions et indicateurs concernant des priorités émergentes telles que l'adaptation au changement climatique et l'économie verte. De nouveaux indicateurs tels que ceux ayant rapport aux migrations provoquées par les effets du changement climatique permettraient de surveiller de plus près les processus d'adaptation. Pour les mesurer, des cibles et des indicateurs tangibles devraient être élaborés dans la Stratégie révisée.
- Il est nécessaire d'expliquer les procédures, les ressources et l'organisation pour la transformation de la Stratégie en actions au niveau national, car le passage d'un cadre régional stratégique à des politiques nationales n'est jamais automatique ni direct, en particulier si l'on tient compte de l'entrelacement des différents secteurs et niveaux d'administration et de gouvernance des pays.
- La mise en œuvre de la Stratégie a été fortement influencée par le cadre de gouvernance existant. Il serait nécessaire d'articuler de façon différente les rôles et le cadre organisationnel concernant le PAM/PNUE pour la Convention de Barcelone et, en particulier le rôle des points focaux et ce qui est attendu d'eux, pour créer les voies d'une mise en œuvre efficace de la Stratégie.
- La Stratégie devrait faire mention, dans la mesure du possible, des perspectives éventuelles de synergie avec d'autres programmes, organisations et initiatives, et lorsque cela est faisable, indiquer le moment auquel les synergies peuvent se présenter et les modalités à suivre. Il conviendrait que le PAM crée ou adapte les unités existantes pour offrir un service de surveillance continue des programmes actuels et qu'il introduise des activités d'assistance technique, de partage des connaissances, de renforcement des capacités, d'échange d'informations et de surveillance.
- La participation des milieux d'affaires, des autorités locales de leurs représentants, des universités et des ONG devrait être renforcée au niveau national et au niveau de la Commission méditerranéenne du développement durable. Les synergies avec ce type de partenaires pourraient être plus clairement balisées dans la stratégie révisée et le suivi de ces synergies devrait être constant et aider à la mise en œuvre nationale.

1.3.2. Influence de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable sur les stratégies nationales pour le développement durable dans la région

Le secrétariat du PAM a procédé à un examen et une évaluation des stratégies nationales pour le développement durable dans la région méditerranéenne en 2009, afin de "fournir une évaluation globale des actions et initiatives menées jusqu'à présent par les pays méditerranéens pour le développement durable et donc permettre une meilleure appréciation de l'état d'avancement".

On trouve dans ce rapport des constatations utiles, en particulier en ce qui concerne la relation de la stratégie et son effet sur le développement, et l'application des stratégies nationales pour le développement durable. En résumé, il est utile de souligner les points suivants:

- On peut dire de façon générale que la stratégie a plus joué un rôle au niveau régional qu'elle n'a effectivement engagé les autorités à produire, au niveau national, leurs stratégies pour le développement durable. On peut attribuer cela à d'autres engagements, ou à des raisons endogènes. Cependant, l'initiative du PAM visant à aider à la préparation des stratégies nationales pour le développement durable est précieuse et a été adoptée par un certain nombre de pays. De plus, bien que les stratégies nationales soient structurées autour des trois piliers du développement durable, les questions environnementales éclipsent le plus souvent les deux autres piliers.
- Une entité gouvernementale unique, généralement un Ministère de l'Environnement, coordonne le processus. Il arrive souvent que l'entité administrative chargée de coordonner la formulation et l'application des stratégies de développement durable soit confrontée au défi de fournir à la fois une équipe dirigeante et un soutien gouvernemental interinstitutionnel, en particulier lorsque les processus stratégiques de développement durable ne sont pas liés à une planification gouvernementale ni un budget gouvernemental, ce qui est souvent le cas. De plus, le risque existe que l'engagement gouvernemental interinstitutionnel s'estompe dans le temps, en particulier en période de crise économique.

Outre les constatations de l'examen, l'évaluation de la Stratégie a conclu qu'elle avait eu moins d'influence sur les stratégies nationales pour le développement durable, particulièrement dans les pays de l'Union européenne, qui ont été davantage influencés par les politiques de l'Union. Cependant, la Stratégie a été largement appréciée en tant que document de fond susceptible d'inspirer des stratégies nationales et s'est avéré capable d'influence au niveau stratégique.

1.3.3. Cadres politiques et institutionnels au niveau international et au niveau de la Méditerranée

L'examen de la Stratégie s'est déroulé dans le cadre des politiques mondiales et régionales sur l'environnement, qui s'est constitué au travers de programmes et d'activités ayant façonné le contexte dans lequel la Stratégie devra être convenue et appliquée. Il est fondamental de prendre en considération ces programmes et activités pour formuler la Stratégie, afin d'assurer l'intégration de l'application des activités et politiques pertinentes au niveau régional. En voici quelques-unes:

“L'avenir que nous voulons”/ Rio+20

Le contexte politique essentiel ayant permis de poser les fondements de l'examen de la Stratégie émane de la résolution 66/288 adoptée par l'Assemblée générale le 27 juin 2012, par laquelle les Chefs d'États et de Gouvernements ont fait leur le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé “L'avenir que nous voulons”.

“L'avenir que nous voulons” s'intéresse tout particulièrement à l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, et aborde la nécessité d'établir le cadre institutionnel approprié du développement durable, y compris l'engagement des grands groupes et autres parties prenantes, la participation d'institutions financières internationales et le déploiement d'activités aux niveaux régional, national, infranational et local.

Objectifs de développement durable⁵

L'un des principaux résultats de la Conférence Rio+20 réside dans le fait que les États membres se sont mis d'accord pour lancer un processus visant à élaborer un ensemble d'Objectifs de développement durable, qui tirerait parti des Objectifs du Millénaire pour le développement et convergerait avec le programme de développement post-2015.

“L’avenir que nous voulons” a résolu de créer un groupe de travail ouvert qui devra présenter un rapport à l’Assemblée à sa soixante-huitième session, dans lequel figurera une proposition d’objectifs de développement durable, pour examen et suite à donner. L’Assemblée a en outre déclaré que les Objectifs de développement durable devraient être conformes et intégrés au programme de développement de l’Organisation des Nations Unies pour après 2015.

La Convention de Barcelone et ses Protocoles

Unique accord régional multilatéral pour la protection du milieu marin et côtier de la Méditerranée, la Convention de Barcelone, vise à “prévenir, réduire, combattre et dans toute la mesure du possible éliminer la pollution dans la zone de la mer Méditerranée” et à “protéger et améliorer le milieu marin dans cette zone en vue de contribuer à son développement durable”, et repose sur sept protocoles qui lui sont associés:

- Le Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d’immersion effectuées par les navires et aéronefs (Protocole “immersions”, adopté en 1976, en vigueur en 1978, amendé en 1995,
- Le Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures et autres substances nuisibles en cas de situation critique (Protocole “situations critiques”, adopté en 1976, en vigueur en 1978), remplacé par le Protocole relatif à la coopération en matière de prévention de la pollution par les navires et, en cas de situation critique, de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée (Protocole “prévention et situations critiques, adopté en 2002, en vigueur en 2004),
- Le Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution provenant de sources et activités situées à terre (Protocole “tellurique”, adopté en 1980, en vigueur en 1983; amendé en 1996, en vigueur en 2008),
- Le Protocole relatif aux aires spécialement protégées de la Méditerranée (Protocole ASP, adopté en 1982, en vigueur en 1986) remplacé par le Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée (Protocole ASP et diversité biologique, adopté en 1995, en vigueur en 1999),
- Le Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution résultant de l’exploration et de l’exploitation du plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol (Protocole “Offshore”, adopté en 1994, en vigueur en 2011),
- Le Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination (Protocole “déchets dangereux”, adopté en 1996, en vigueur en 2008),
- Le Protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières de la Méditerranée (Protocole “GIZC”, adopté en 2008, en vigueur en 2011)

Le Plan d’action pour la Méditerranée, phase II, adopté en 1995 par la CdP10 ainsi que par une Conférence des Plénipotentiaires qui s’est tenue à Barcelone, en Espagne, en juin 1995, contient les trois principaux volets suivants:

- i. Développement durable en Méditerranée
 - Intégration de l’environnement et du développement
 - Conservation de la nature, des paysages et des sites
 - Évaluation, prévention et élimination de la pollution marine
 - Information et participation
- ii. Renforcement des cadres juridiques
- iii. Dispositions institutionnelles et financières

Il contient aussi une annexe décrivant les domaines de priorité des activités pour l'environnement et le développement dans le bassin méditerranéen (1996-2005), qui ont par la suite été complétés et remplacés en 2005 et 2009 par le programme de travail pluriannuel de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) (CdP14) et le Programme stratégique de travail du PAM/PNUE sur 5 ans (CdP16).

Outre le PAM II, la Convention et ses Protocoles, les stratégies et programmes régionaux suivants ont fourni jusqu'à ce jour les bases de la planification et de la programmation à moyen terme et biannuelle du travail du PAM/PNUE:

- Programme d'actions stratégique visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre (PAS-MED), adopté par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone lors de leur dixième réunion, qui s'est déroulée à Tunis en 1997
- Programme d'actions stratégique pour la conservation de la diversité biologique marine et côtière en Méditerranée (PAS-BIO), adopté par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone lors de leur treizième réunion, qui s'est déroulée à Catania, en 2003
- Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD), adoptée par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone lors de leur quatorzième réunion, qui s'est déroulée à Portoroz, en Slovénie, en 2005
- Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires
- Stratégie méditerranéenne de gestion des eaux de ballast des navires

L'Union pour la Méditerranée

L'Union pour la Méditerranée est un partenariat multilatéral dont le but est de favoriser le potentiel d'intégration régionale et de cohésion des pays euro-méditerranéens. L'Union pour la Méditerranée est inspirée par la volonté politique partagée d'intensifier les efforts pour faire de la région méditerranéenne un espace de paix, de stabilité, de sécurité et de prospérité.

Lors du lancement de l'Union, les Chefs d'États et de Gouvernements ont défini six domaines prioritaires dans lesquels les propositions de projet soumises au Secrétariat doivent toutes respecter le principe du développement durable:

- Dépollution de la Méditerranée
- Autoroutes de la mer et autoroutes terrestres
- Protection civile
- Énergies renouvelables: Plan solaire méditerranéen
- Enseignement supérieur et la recherche: Université euro-méditerranéenne
- Initiative méditerranéenne de développement des entreprises.

Initiative Horizon 2020

L'Initiative Horizon 2020, spécifiquement développée sous les auspices de l'Union pour la Méditerranée, entre dans le travail de la Convention de Barcelone sur la protection de la Mer Méditerranée. Elle vise à dépolluer la Méditerranée d'ici à 2020 en s'attaquant aux sources de pollution qui comptent pour environ 80 % de la pollution globale de la Mer Méditerranée: déchets municipaux, eaux usées urbaines et pollution industrielle.

Europe 2020 Stratégie

Europe 2020 est la stratégie de croissance que l'Union européenne a adoptée pour les dix années à venir. Dans un monde en mutation, l'Union doit devenir une économie intelligente, durable et

inclusive. Ces trois priorités qui se renforcent mutuellement doivent aider l'Union et ses États membres à assurer des niveaux élevés d'emploi, de productivité et de cohésion sociale. Concrètement, l'Union européenne a fixé cinq objectifs ambitieux à atteindre d'ici à 2020 en matière d'emploi, d'innovation, d'éducation, d'inclusion sociale et d'énergie (ainsi que de lutte contre le changement climatique). Chaque État membre a adopté ses propres objectifs nationaux dans chacun de ces domaines. Des actions concrètes menées aux niveaux européen et national sous-tendent la stratégie.

Une Europe efficace dans l'utilisation des ressources – initiative phare relevant de la stratégie Europe 2020

L'initiative phare pour une Europe efficace dans l'utilisation des ressources, relevant de la stratégie Europe 2020, vient appuyer la transition vers une économie efficace dans l'utilisation des ressources et à faible émission de carbone pour réaliser une croissance durable. Elle prévoit un cadre d'action à long terme dans de nombreux domaines d'intervention, qui appuiera les programmes stratégiques concernant le changement climatique, l'énergie, les transports, l'industrie, les matières premières, l'agriculture, la pêche, la biodiversité et le développement régional. Elle permet d'améliorer la sécurité juridique nécessaire à l'investissement et à l'innovation en veillant à ce que toutes les politiques importantes intègrent, de manière équilibrée, la question de l'utilisation efficace des ressources.

1.4. Formuler la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable

La révision de la Stratégie s'est déroulée en trois phases. Pendant la première phase, un processus de révision a été lancé et un document de consultation a été élaboré. Sur la base de ce document un large processus de consultations a été mené, qui s'est attaché à la vision et aux questions à aborder dans la révision. La deuxième phase était tournée vers la rédaction du projet de Stratégie révisée, sur la base des informations reçues en retour du document de consultation et autres retours ponctuels reçus. Pendant la troisième phase, le projet de Stratégie révisée sera présenté pour validation à la Commission méditerranéenne du développement durable en juin 2015, lors de la 16^{ème} réunion, au Maroc et l'approbation finale du projet de Stratégie sera demandée lors de la 19^{ème} réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone, qui doit se tenir à la fin de 2015, en Grèce.

À la fin de la première phase de la révision, un projet de vision et de structure pour la nouvelle stratégie a été conclu pendant la réunion de Comité de pilotage de la Commission méditerranéenne du développement durable à Malte, en juin 2014. Tirant parti des points soulevés par la consultation et des propositions émergeant pour les Objectifs mondiaux de développement durable, le Comité de pilotage a alors proposé une structure pour la nouvelle stratégie, basée sur six domaines thématiques. Faisant écho à la décision prise à la 18^{ème} réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone, le Comité de pilotage a souligné également que la stratégie révisée devrait s'intéresser à l'interface entre l'environnement et le développement. Les questions socioéconomiques seraient abordées dans la mesure où elles ont un rapport avec les interfaces des domaines thématiques.

Une approche participative a également été adoptée pendant la deuxième phase de la révision, lors de l'élaboration du projet de Stratégie. Six groupes de travail thématiques constitués des parties prenantes clefs et d'experts ont été constitués pour développer les sections pertinentes de la Stratégie révisée. Des réunions en personnes ont complété les communications électroniques des groupes pendant cette période. Pendant les délibérations des groupes de travail, les questions notées dans la Stratégie, ainsi que celles ayant émergé grâce à la consultation, ont été examinées et une nouvelle liste de points a été préparée pour chaque domaine thématique, en prenant aussi en considération les instruments et outils les plus pertinents de l'Union européenne ainsi que les engagements internationaux et régionaux pertinents. Un ensemble d'orientations stratégiques abordant ces questions a ensuite été élaboré pour chaque domaine thématique. Les orientations stratégiques sont les briques de la Stratégie; elles feront l'objet du prochain chapitre, et seront accompagnées d'actions concrètes à mettre en œuvre aux niveaux national et régional.

2. STRATÉGIE MÉDITERRANÉENNE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE: DOMAINES THÉMATIQUES, ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET ACTIONS

Cette Stratégie a pour objectif d'offrir un cadre politique stratégique pour assurer un avenir durable à la région méditerranéenne. Elle se propose d'adapter les engagements internationaux aux conditions régionales, de guider les stratégies nationales de développement durable et de stimuler la coopération régionale pour la réalisation des objectifs du développement durable.

La Stratégie est bâtie autour de la vision suivante:

Une région méditerranéenne prospère et pacifique, dans laquelle les populations jouissent d'une qualité de vie élevée, où le développement durable s'insère à l'intérieur de la capacité de charge d'écosystèmes sains. Ceci sera réalisé grâce à des objectifs communs, à la coopération, à la solidarité, à l'équité et à une gouvernance participative.

Un ensemble de principes directeurs éclaire aussi la stratégie: l'importance d'une approche intégrée pour la planification du développement et de l'environnement, une approche équilibrée du développement territorial et l'ouverture à une pluralité de modèles de développement futurs.

Elle se concentre sur les domaines thématiques suivants:

1. Mers et les côtes
2. Ressources naturelles, développement rural et alimentation
3. Climat
4. Villes durables
5. Transition vers une économie verte
6. Gouvernance

Ces domaines thématiques sont en correspondance étroite avec ceux couverts par les Objectifs de développement durable proposés dans le projet 2014 du Groupe de travail ouvert sur les Objectifs de développement durable, présentés à l'examen de l'Assemblée générale des Nations Unies à sa 69^{ème} session en 2015, comme l'indique le Tableau 1 ci-dessous. Néanmoins, en raison des liens réciproques entre les domaines thématiques, la quasi-totalité des Objectifs de développement durable relèvent directement ou indirectement des domaines thématiques.

Tableau 1. Liens entre les domaines thématiques de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable et les Objectifs mondiaux de développement durable

Domaines thématiques de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable	Objectifs de développement durable proposés(2014)
1. Mers et côtes	14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable
2. Ressources naturelles, développement rural et alimentation	2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité 6. Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau
3. Climat	13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.

4. Villes durables	11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables 7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable
5. Transition vers une économie verte	8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous 9. Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation 12. Instaurer des modes de consommation et de production durables
6. Gouvernance	16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes. 17. Revitaliser le partenariat mondial au service du développement durable et renforcer les moyens de ce partenariat.
Objectifs de développement durable transversaux	
Questions sociales	1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde 3. Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges 4. Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie 5. Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles 10. Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein

Les domaines thématiques constituent l'ossature de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable. Chaque domaine thématique a été élaboré pour contenir une liste d'orientations stratégiques qui doivent être suivies afin d'aborder les questions pertinentes dans le domaine thématique considéré. Les orientations stratégiques sont complétées par des actions à entreprendre aux niveaux national et régional. Dans certains domaines, des initiatives phares ont aussi été identifiées parce qu'elles illustrent d'une manière exemplaire la vision de la Stratégie. Les questions clefs identifiées pour chaque domaine thématique sont présentées dans l'encadré 1.

Encadré 1. Liste des questions à aborder par domaine thématique

Les mers et les côtes

Dégradation continue de l'environnement et risques accrus en raison de la pollution marine, perte de biodiversité, fragmentation et dégradation des écosystèmes, exploitation non durable des ressources vivantes et des espèces étrangères dans les systèmes écologiques; impacts de l'exploitation des ressources marines non biologiques; connaissances scientifiques et données fiables insuffisantes.

Ressources naturelles, développement rural et alimentation

Ressources naturelles et services rendus par les écosystèmes

- Perte de biodiversité et de variétés locales de plantes et espèces indigènes due aux facteurs suivants:
 - Surexploitation ou utilisation illégale de l'eau et autres ressources naturelles
 - Pertes d'habitats, dégradations et fragmentation
 - Espèces étrangères et envahissantes
 - Organismes génétiquement modifiés
 - Changement climatique
- Pollution de la mer, des sols, de l'eau et de l'air
- Zones protégées risquant une insuffisance de couverture spatiale, de planification, de gestion ou de financement
- Sensibilité insuffisante de la société, des industries et des décideurs, aux services rendus par les écosystèmes et aux avantages économiques qui en découlent

Développement rural et alimentation

- Pertes de terres agricoles, érosion et désertification
- Inégalités socioéconomiques affectant les populations rurales, particulièrement les femmes et les jeunes
- Questions transfrontalières dans la gestion des ressources naturelles
- Les producteurs locaux et petits producteurs ne peuvent accéder aux marchés
- La production agricole et les marchés sont contrôlés par les gros acteurs, ne laissant qu'un accès limité aux petits producteurs
- Perte des savoir-faire traditionnels
- Organisation collective insuffisante et manque de participation des communautés locales à la gestion des ressources naturelles
- Prise en considération insuffisante des liens indissociables entre l'eau, la terre et la sécurité alimentaire

Climat

- La connaissance et les outils scientifiques sur le changement climatique ne sont pas suffisamment développés et utilisés pour la prise de décisions
- Les dommages causés par le changement climatique augmentent, notamment les épisodes extrêmes et les changements réguliers et à long terme, dans des zones et secteurs clefs vulnérables
- Émissions de gaz à effet de serre croissantes [y compris au-delà du secteur énergétique]
- Lenteur de l'émergence des économies respectueuses du climat en raison des accès restreints aux meilleures technologies et alternatives disponibles
- Les coûts de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de ceux-ci restent largement non assumés aux niveaux national et local
- Trop de dépendance envers les financements publics et les initiatives gouvernementales
- Cadres légaux et institutionnels non-homogènes

Villes durables

- L'augmentation de l'urbanisation littorale linéaire entraîne une mauvaise protection et une mauvaise gestion des sols, ainsi que l'étalement urbain en raison des constructions illégales et de l'embourgeoisement des côtes
- La qualité de vie et la santé urbaines sont dégradées par l'intensité du trafic automobile, le bruit, la qualité de l'air médiocre, l'insuffisance de l'assainissement et l'augmentation de la production de déchets urbains
- Résilience amoindrie par les impacts des risques naturels, particulièrement ceux imputables aux changements climatiques
- La mauvaise cohésion urbaine, économique et sociale, causée par le déséquilibre territorial régional, entraîne un accroissement de la pauvreté urbaine, en particulier dans les taudis et les établissements urbains informels
- Accroissement de la demande en énergie couplée à un bas niveau d'efficacité dans son utilisation

Transition vers une économie verte

- Inégalités socioéconomiques entre les pays et en leur sein, et chômage important, en particulier pour les jeunes et les femmes
- Croissance économique ne tenant pas compte des impacts environnementaux et sociaux
- Modes de vie non durables basés sur des modèles de consommation à forte demande en ressources et faibles taux de recyclage
- Équipements de production préjudiciables à l'environnement et inefficaces
- Flux d'investissements finançant des équipements non durables et des infrastructures inefficaces
- Mauvais signaux prix/marché et incitatifs fiscaux ne valorisant pas les capitaux immatériels et naturels, ni les externalités

Gouvernance

- Mauvaise compréhension de la relation entre les mouvements de population et la durabilité environnementale
- Inégalités dans les pays et entre les pays, à l'image des disparités Nord-Sud et croissance des niveaux d'exclusion sociale
- Fragmentation des responsabilités aux différents niveaux de gouvernance et entre les secteurs

- Insuffisance de la planification, de la gestion et dans l'application des instruments existants
- Sensibilité, éducation, recherche et innovation inadéquates en ce qui concerne le développement durable

Le Tableau 2 énumère les orientations stratégiques pour chaque domaine thématique. Il indique aussi les interconnexions entre les orientations stratégiques: ces interconnexions sont particulièrement intéressantes, dans la mesure où elles montrent comment l'application d'une orientation stratégique peut aussi affecter l'application des activités dans un autre domaine.

Tableau 2. Orientations stratégiques au titre de chaque domaine thématique de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable

Orientations stratégiques		Domaines thématiques					
		1	2	3	4	5	6
1. Les mers et les côtes	1.1: Renforcer l'application et le respect des Protocoles de la Convention de Barcelone et autres instruments et initiatives de politiques régionales complétés par des approches nationales						
	1.2: Créer et mettre en vigueur des mécanismes réglementaires pour prévenir et contrôler l'exploitation non durable au large, notamment la Planification de l'espace marin						
	1.3: Développer les capacités et mettre en œuvre des programmes de partage des données de surveillance intégrées liées à l'environnement marin et côtier aux niveaux régional, national et infranational						
2. Ressources naturelles, développement rural et	2.1: Promouvoir l'utilisation, la gestion et la conservation durables des ressources naturelles et des écosystèmes						
	2.2: Promouvoir la conservation et l'utilisation des variétés de plantes indigènes ou traditionnelles et des races d'animaux domestiques, valoriser la connaissance traditionnelle dans les décisions de gestion rurale						
	2.3: Promouvoir des réseaux de zones écologiquement protégées aux niveaux national et méditerranéen et améliorer la sensibilité des parties prenantes à la valeur des services rendus par les écosystèmes et aux implications de la perte de biodiversité						
	2.4: Promouvoir un développement rural inclusif et durable, en mettant spécifiquement l'accent sur la pauvreté, l'autonomisation des femmes et l'emploi des jeunes, notamment un accès équitable et durable aux services locaux de base pour les communautés rurales						
	2.5: Assurer l'accès des producteurs locaux aux canaux de distribution et aux marchés, notamment le marché du tourisme						
3. Climat	3.1: Développer la connaissance scientifique et les capacités techniques pour faire face au changement climatique et assurer des prises de décisions éclairées à tous les niveaux						
	3.2: Accélérer l'assimilation des technologies respectueuses du climat						
	3.3: S'appuyer sur les mécanismes financiers existants et émergents en matière de climat, y compris les instruments internes et internationaux, et augmenter l'engagement des secteurs privé et financier						
	3.4: Encourager les réformes juridiques, politiques et institutionnelles pour une intégration effective des réponses au changement climatique dans les cadres de développement nationaux et locaux						
4. Villes durables	4.1: Appliquer des processus de planification spatiale holistique et intégrée basés sur les principes de la GIZC, et mieux respecter les règles et règlements pertinents, pour améliorer la cohésion économique, sociale et territoriale et réduire les pressions urbaines sur les zones côtières						
	4.2: Encourager une urbanisation inclusive et renforcer les capacités de planification et de gestion participatives et intégrées des établissements humains						
	4.3: Promouvoir la protection et la réhabilitation des zones urbaines historiques de la Méditerranée						

	4.4: Promouvoir une gestion durable des déchets dans un contexte d'économie circulaire							
	4.5: Promouvoir des modèles d'aménagement spatial urbain qui réduisent la demande de transport, et stimulent une mobilité et une accessibilité durables dans les zones urbaines							
	4.6: Promouvoir des constructions vertes pour contribuer à la réduction de l'empreinte écologique de l'environnement bâti							
	4.7: Rehausser la résilience urbaine afin de réduire la vulnérabilité aux risques naturels et ceux induits par l'homme, y compris les changements climatiques							
5. Transition vers une économie verte	5.1: Promouvoir des emplois verts et décents pour tous, en particulier pour les jeunes et les femmes, afin d'éliminer la pauvreté et améliorer l'intégration sociale							
	5.2: Réviser les définitions et les mesures du développement, du progrès et du bien-être							
	5.3: Promouvoir des modèles de consommation et de production durables							
	5.4: Encourager l'innovation écologiquement durable							
	5.5: Promouvoir les principes et critères de la durabilité pour l'investissement public et privé							
	5.6: Promouvoir un marché plus vert et plus inclusif qui intègre les véritables coûts environnementaux et sociaux des produits et des services pour éliminer les externalisations sociales et environnementales							
6. Gouvernance	6.1: Renforcer la coopération et le dialogue au niveau régional méditerranéen pour rehausser l'état de préparation aux situations d'urgence							
	6.2: Veiller à l'appropriation d'un modèle de développement durable et promouvoir l'engagement de la société civile, des scientifiques, des communautés locales et autres parties prenantes dans le processus de gouvernance							
	6.3: Promouvoir l'application et l'observation des obligations des obligations et accords relatifs à l'environnement, notamment au travers de la cohérence des politiques							
	6.4: Rehausser les capacités des autorités nationales et locales et autres parties prenantes, y compris le secteur privé							

Les domaines thématiques sont présentés dans les pages qui suivent, assortis d'un ensemble d'orientations et actions stratégiques pour chacun d'eux. La Stratégie considère comme un acquis l'application de toutes les obligations nationales et internationales, même si elle ne les mentionne pas explicitement. Les activités proposées visent à fournir des orientations et des idées, tout en résumant les opportunités de développement d'actions nationales et de collaborations régionales au sein et à l'extérieur du système du PAM pour donner le plus d'efficacité possible à l'application de la Stratégie. Simultanément, il est entendu que tous les pays n'ont pas nécessairement besoin d'entreprendre certaines actions au niveau national, ou ne disposent pas des ressources correspondantes. Ils pourront préférer adapter les actions proposées à leurs besoins, conformément à leurs procédures de planification nationales. Les actions nationales devraient alors servir de cadres de référence destinés à aider les pays à concevoir des politiques nationales pour mettre en œuvre les orientations stratégiques. Les initiatives phares proposées au titre de certaines orientations stratégiques désignent des actions régionales ou (pluri)-nationales susceptibles d'être porteuses d'un important potentiel de démonstration et de visibilité.

2.1. Assurer un développement durable dans les zones côtières et marines

Le domaine des mers et des côtes est, historiquement, fermement ancré dans l'approche de bassin adoptée par le Plan d'action pour la Méditerranée et la Convention de Barcelone. Le Plan d'action pour la Méditerranée de 1975 fut le premier plan jamais adopté dans le cadre du Programme des mers régionales sous le chapeau du PNUE. En 1976, 16 pays méditerranéens et la Communauté européenne

adoptaient la Convention de Barcelone. Depuis, divers protocoles relatifs à la Convention ont été adoptés pour aider à la protection de la Mer Méditerranée et son littoral. Ces protocoles couvrent présentement les immersions par les navires et aéronefs, les situations critiques de pollution par les hydrocarbures et autres substances nocives, les pollutions de sources terrestres, les aires spécialement protégées, la pollution résultant de l'exploitation du plateau continental, les déchets dangereux et, plus récemment, la gestion intégrée des zones côtières⁶.

La Stratégie de 2005 a considéré les mers et les côtes comme l'un de ses sept domaines d'action prioritaires, jugeant cette priorité essentielle pour réaliser des progrès réels dans le développement durable de la Méditerranée. Les années qui ont suivi son adoption ont connu un certain nombre de développements dans ce domaine, parmi lesquels:

- **Une meilleure considération accordée aux questions de la mer dans le développement durable.** Rio+20 a développé l'intérêt pour les questions marines grâce à son chapitre sur les océans et les mers. De plus, le rôle des zones marines dans les économies en développement est de mieux en mieux reconnu, comme l'illustre le concept d'économie bleue. Outre sa visibilité accrue au niveau mondial, au niveau méditerranéen, la Déclaration d'Istanbul⁷ contient l'engagement des Parties contractantes envers la Convention de Barcelone, de "faire de la Méditerranée un modèle de référence dans la mise en œuvre des activités relatives à la protection efficace du milieu marin et côtier ainsi que dans la participation au développement durable".
- **Des instruments de politique régionale plus forts en vertu de la Convention de Barcelone.** L'adoption du Protocole relatif à la Gestion intégrée des zones côtières de la Méditerranée, en 2008, correspond à la reconnaissance de l'importance des zones côtières pour le développement durable.
- **Développement d'une politique sous-régionale.** La Directive-cadre de l'Union européenne "Stratégie pour le milieu marin" (2008) et ses critères et indicateurs associés sont maintenant applicables aux États membres de l'Union européenne⁸.

La compréhension accrue de la valeur économique de la haute mer et la nécessité d'une croissance bleue ont encouragé un accroissement de l'exploration, et de l'exploitation, des ressources de haute mer non biologiques (par exemple pétrole, gaz) et souligné le besoin d'une solide planification intégrée pour soutenir le développement durable⁹. De plus, l'élan mondial qui a suscité l'évaluation des vulnérabilités et des impacts du changement climatique et la proposition d'une réponse efficace se sont rapidement développés au cours de la dernière décennie, ce qui a mené à davantage inclure et intégrer le changement climatique dans de nombreux secteurs liés aux zones côtières et marines.

En ce qui concerne les zones côtières et marines, la Stratégie repose sur trois piliers:

- Améliorer l'application et l'observation des obligations émanant des engagements légaux existants
- Créer et mettre en vigueur des mécanismes réglementaires visant à prévenir et contrôler l'exploitation non durable de la haute mer
- Développer des capacités et mettre en œuvre des programmes de partage de données de surveillance intégrées sur les zones côtières et marines aux niveaux infranationaux, nationaux et régionaux.

Les actions nationales (orientation stratégique 1.1.) comportent le renforcement de l'application de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles en s'intéressant tout particulièrement au Protocole sur la Gestion intégrée des zones côtières, pendant l'application des protocoles ratifiés grâce à des politiques nationales renforcées et des actions prioritaires, notamment la protection des côtes. Ces processus seront soutenus par des feuilles de route régionales/subrégionales l'application des protocoles et une amélioration dans la coordination et les échanges de bonnes pratiques, notamment les transferts de technologies et la connaissance locale. Des efforts conjoints seront mis en œuvre pour les zones côtières et marines protégées de la Mer Méditerranée, notamment en haute mer, dans le cadre des

efforts plus vastes visant à appliquer le Programme d'action stratégique pour la conservation de la diversité biologique (PAS BIO) en Méditerranée

Orientation stratégique 1.1: Renforcer l'application et l'observation des obligations des Protocoles de la Convention de Barcelone et autres instruments et initiatives de politiques régionales complétés par des approches nationales			
Actions	Responsable	Période	Indicateurs
National			
1.1.1. Renforcer l'application de la Convention de Barcelone et ses Protocoles et autres instruments de politiques régionales par une meilleure hiérarchisation et une gestion basée sur les résultats au travers des ministères disposant de portefeuilles et de budgets environnementaux et dotés d'organismes d'exécution.	Autorités nationales et locales, institutions régionales, secteur privé, société civile	En cours	Nombre de ratifications et niveau d'observation des obligations selon rapports des Parties contractantes
1.1.2. Traduire le Protocole relatif à la Gestion intégrée des zones côtières (si ratifié), et son Plan d'action, en politiques nationales et approfondir son application	Autorités nationales et locales, institutions régionales	2016-2020	État de l'application des articles du Protocole
1.1.3. Soutenir les initiatives nationales de protection des côtes (à l'exemple du "Conservatoire du littoral" français) et renforcer ou élaborer des lois internes spécifiques pour la protection des zones côtières	Gouvernements nationaux	En cours	Nombre d'initiatives et d'instruments légaux visant spécifiquement la protection des côtes
1.1.4. Créer des nœuds de livraison, ou les renforcer, pour les protocoles ratifiés en établissant des priorités nationales et en renforçant les politiques	Gouvernements nationaux	2016-2020	Liste de nœuds de livraison par partie contractante
Régional			
1.1.5. Améliorer la coordination régionale/subrégionale, échanges de bonnes pratiques, y compris transferts de technologies, et connaissances locales	Institutions régionales, autorités nationales et locales, société civile	En cours	Nombre de réunions régionales relativement à la coordination régionale et subrégionale sur les mers et les côtes Nombre de programmes d'échanges de bonnes pratiques sur les mers et les côtes, annuellement
1.1.6. Élaborer des feuilles de routes régionales/subrégionales, si elles n'existent pas, pour l'application de tous les protocoles.	Institutions régionales, autorités nationales	2016-2020	Nombre de feuilles de route en place
1.1.7. Élaborer et appliquer un programme de travail conjoint pour les zones côtières et marines protégées en Méditerranée, y compris la haute mer	Institutions régionales, autorités nationales	En cours	État du programme de travail conjoint Progrès dans l'application du programme de travail

			conjoint
1.1.8. Appliquer le Programme d'action stratégique pour la conservation de la diversité biologique en Méditerranée (PAS-BIO)	CAR/ASP en coopération avec les institutions régionales, autorités nationales, et la société civile	En cours	État de l'application du PAS-BIO
Initiative phare			
1.1.9. Soutenir le Fonds régional d'affectation spéciale pour les AMP méditerranéennes	France, Monaco, Tunisie et autre pays	En cours	Nombre d'États soutenant le Fonds

Afin d'aborder les questions résultant de l'exploitation non durable des ressources marines non biologiques (orientation stratégique 1.2), la Stratégie demande l'application des législations et mesures politiques pertinentes au niveau national, y compris les exigences de la Convention de Barcelone, en particulier le Protocole "offshore" et son Plan d'action, les procédures d'évaluation de l'impact environnemental (EIE) et d'évaluation stratégique environnementale (ESE). Un processus régional intégré de planification marine basé sur l'approche de la Planification de l'espace marin, intégrant les principes de l'ESE, l'EIE et de l'Approche écosystémique, soutiendra l'application de la Stratégie.

Orientation stratégique 1.2: Créer et mettre en vigueur des mécanismes réglementaires pour prévenir et contrôler exploitation non durable au large, y compris la Planification de l'espace marin			
Actions	Responsables	Période	Indicateurs
National			
1.2.1. Faire en sorte que les nécessaires instruments réglementaires, y compris l'ESE et l'EIE, les lignes directrices nationales sur le développement, et l'exploration et l'extraction des critères d'adjudication soient en place, et amender le cadre réglementaire national selon que de besoin.	Gouvernements nationaux, institutions régionales	2016-2019	État des capacités réglementaires pour l'exploitation en haute mer
1.2.2. Appliquer les mesures législatives et politiques pertinentes pour contrôler l'exploitation en haute mer conformément aux exigences nationales et régionales	Gouvernements nationaux, institutions régionales, secteur privé	En cours	Partage des projets d'exploitation en haute mer sur lesquels s'exercent les contrôles réglementaires
1.2.3. Traduire le Protocole "offshore" (si ratifié) et son Plan d'action en politiques nationales et approfondir son application	Autorités nationales et locales, institutions régionales	En cours	Nombre de pays dont les politiques reflètent le Protocole "offshore" et son Plan d'action 100 % des Objectifs définis dans le Plan d'action Offshore pour la Méditerranée atteints avant 2024
Régional			
1.2.4. Préparer un programme régional d'évaluation et contrôler les possibilités d'exploration et d'exploitation des ressources non biologiques en haute mer, sur la base d'une approche des planification de l'espace marin, y compris les normes d'exploitation en haute mer compatibles avec un bon état de l'environnement.	Institutions régionales, secteur privé	2016 – 2020	État du programme régional Nombre de pays utilisant la planification de l'espace marin d'ici à 2020 et d'ici à 2030

1.2.5. Fixer un processus d'approfondissement des échanges de bonnes pratiques sur les approches de contrôle.	PAM/PNUE et autres institutions régionales, secteur privé	2020-2025	État du processus d'échange des bonnes pratiques
---	---	-----------	--

L'orientation stratégique 1.3 aborde l'insuffisance des connaissances scientifiques et le manque de données fiables dans la région. Afin de permettre que les prises de décisions et l'élaboration des politiques se fassent sur la base des connaissances, des centres nationaux d'information seront créés, et chargés de collecter les informations existantes et nouvelles. Il est aussi envisagé de créer un système d'information intégré méditerranéen accessible au public, grâce auquel des synergies seraient établies entre les gouvernements nationaux, les institutions internationales et le secteur privé, pour collecter et faire connaître de façon transparente l'état de l'environnement et de l'application des protocoles relatifs à la Convention de Barcelone.

Orientation stratégique 1.3: Développer les capacités et mettre en œuvre des programmes de partage des données de surveillance intégrées liées à l'environnement marin et côtier aux niveaux régional, national et infranational			
Actions	Responsables	Période	Indicateurs
National			
1.3.1. Compléter et actualiser l'inventaire national marin et côtier sur la base des résultats des surveillances	Gouvernements nationaux, institutions régionales, société civile, secteur privé	En cours	Couverture de l'espace marin surveillé conformément aux obligations nationales
1.3.2. Créer des centres nationaux d'information pour la collecte des informations intégrées, existantes et nouvelles, sur les zones côtières et marines, et assurer un accès au public	Gouvernements nationaux, institutions régionales, société civile, secteur privé	2016-2025	Centres créés dans la moitié des pays d'ici à 2020 Centres créés dans la totalité des pays d'ici à 2025
Régional			
1.3.3. Développer les capacités et améliorer les technologies selon les nécessités pour créer des données comparables et compatibles	Institutions régionales, autorités nationales, universités	2018-2025	Coopération et mise en réseau des activités menées
1.3.4. Coordonner les programmes nationaux de surveillance au niveau régional, y compris par des ateliers annuels	Institutions régionales, autorités nationales	En cours	Coopération, mise en réseau et activités de surveillance conjointe
Initiative phare			
1.3.5. Créer un système d'information intégré méditerranéen accessible au public au moyen d'un triumvirat constitué par les gouvernements nationaux, des entités internationales et le secteur privé pour colliger et exposer l'état de l'environnement de façon transparente	PAM/PNUE et autres institutions régionales, autorités nationales, société civile, universités, secteur privé	2018-2022	État du projet de système d'information intégré

2.2. Promouvoir la gestion des ressources, la production et la sécurité alimentaires par des formes durables de développement rural

Les zones rurales méditerranéennes sont relativement diversifiées de par leur histoire, leur culture, leurs conditions naturelles, la densité de leur population, leurs établissements humains, leurs structures économiques et leurs ressources humaines, et demandent donc des interventions politiques différentes, mais elles partagent un potentiel d'établissement de nouvelles bases de développement économique et social¹⁰.

Le secteur agro-alimentaire méditerranéen consomme une part importante des ressources rurales et constitue l'un des principaux facteurs de dégradation de l'environnement du fait de processus tels que la désertification des sols peu productifs et la pollution provenant de l'agriculture. Simultanément, ce secteur est un acteur clef dans la conservation du paysage agricole méditerranéen et l'apport de moyens de subsistance et d'emplois. La gestion durable des ressources naturelles, du développement rural et de la production, ainsi que la sécurité alimentaires sont des volets interdépendants qui assurent le bien-être des communautés rurales et fournissent des intrants significatifs aux industries en aval, depuis le traitement des produits alimentaires jusqu'au tourisme.

Lorsque l'on se penche sur l'utilisation des ressources naturelles, il convient d'être attentif à la protection des écosystèmes terrestres, qui fournissent des biens et des services essentiels au développement humain. On citera ici l'alimentation et l'eau, les plantes médicinales, les combustibles et les matériaux de construction des habitations. L'entretien du bon état et de la santé de ces écosystèmes est donc fondamental pour la préservation de la biodiversité et le bien-être humain.

Les trois objectifs de la Convention sur la diversité biologique – conservation de la diversité biologique, utilisation durable de ses éléments et partage équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques – reflètent l'importance de ce domaine. Le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique fixe 5 buts stratégiques et 20 objectifs à atteindre d'ici à 2020. L'intention est non seulement de garantir la conservation de toutes les composantes de la diversité biologiques, mais aussi d'aborder des aspects socioéconomiques essentiels, tels que la réduction de la pauvreté, l'agriculture durable, l'aquaculture et la foresterie, les besoins des femmes, les communautés locales, les connaissances traditionnelles, la participation du public.

La Stratégie vise à aborder les limites du développement rural durable imputables à l'utilisation non durable des ressources naturelles (faune, gibier, bois, bois de chauffe, produits non ligneux, etc.) et surexploitation ou utilisation illégale des ressources (orientation stratégique 2.1). Elle demande une meilleure efficacité de la gestion des zones protégées, soutenue par l'Évaluation de l'impact environnemental, l'Évaluation stratégique d'impact ainsi que les processus de délivrance des permis, le but étant de réglementer le développement et les stratégies de gestion des ressources. Elle insiste tout particulièrement sur les programmes transfrontaliers de coopération sur l'eau.

Orientation stratégique 2.1: Promouvoir l'utilisation, la gestion et la conservation durables des ressources naturelles et des écosystèmes

Actions	Responsables	Période	Indicateurs
National			
2.1.1. Faire en sorte que des mesures légales soient en place pour conserver la biodiversité conformément aux engagements régionaux et internationaux applicables	Gouvernements nationaux, société civile	En cours	État des mesures légales en place

2.1.2. Faire en sorte que les processus de gestion soient en place pour les zones protégées	Autorités nationales et locales, institutions régionales, société civile	En cours	Part des zones protégées ayant des processus de gestion en place
2.1.3 Créer ou renforcer les programmes nationaux de développement des capacités et de formation, à destination des directeurs et gestionnaires des zones protégées	Gouvernements nationaux, société civile, universités	En cours	Nombre de pays disposant de programme(s) ciblé(s) de développement des capacités et de formation
2.1.4. Veiller à ce que l'Évaluation de l'impact environnemental, l'Évaluation stratégique d'impact et les processus de délivrance des permis soient en place pour réglementer le développement dans les zones rurales.	Autorités nationales et locales, institutions régionales, société civile, secteur privé	En cours	Part des parties contractantes ayant ces processus en place
2.1.5. Mettre en place des stratégies intersectorielles de gestion des ressources pour faire en sorte que les ressources naturelles renouvelables soient extraites d'une manière qui ne menace pas l'utilisation future des ressources	Autorités nationales et locales, société civile, secteur privé	En cours	Indice d'efficacité de l'eau Pourcentage d'eau utilisée dans les pratiques durables de gestion de l'eau à des fins agricoles Nombre de bassins versants disposant de programmes intégrés de gestion des ressources en eau en place Part des Forêts méditerranéennes bénéficiant d'une gestion durable
2.1.6. Faire en sorte que l'extraction des ressources non renouvelables soit menée d'une manière qui minimise les impacts sur l'environnement.	Autorités nationales et locales, société civile, secteur privé	En cours	Part des parties contractantes appliquant des systèmes de délivrance de permis aux secteurs extractifs
Régional			
2.1.7. Développer ou renforcer les programmes transfrontaliers de coopération sur l'eau	Institutions régionales, autorités nationales et locales, société civile, secteur privé	En cours	Participation des pays aux processus transfrontaliers intégrés de gestion des ressources en eau

Le développement rural est limité par la perte des espèces et des variétés indigènes, et la disparition des pratiques et connaissances traditionnelles. Dans la stratégie, les actions de niveau transnational/régional font en sorte de conserver et utiliser les variétés de plantes et les connaissances traditionnelles dans la région. L'utilisation de telles variétés est encouragée dans la perspective d'une restauration écologique et de la protection des forêts. Les connaissances traditionnelles seront valorisées dans les programmes de financement du développement rural et seront utilisées dans les programmes de développement des capacités visant les parties prenantes rurales et agricoles.

Orientation stratégique 2.2: Promouvoir la conservation et l'utilisation de variétés de plantes indigènes ou traditionnelles et de races d'animaux domestiques, valoriser la connaissance traditionnelle dans les décisions de gestion rurale

Actions	Responsables	Période	Indicateurs
National			
2.2.1. Créer des banques nationales de semences et des fonds de connaissance des variétés de plantes indigènes ou traditionnelles et des races d'animaux domestiques	Autorités nationales et locales, associations et coopératives agricoles, société civile, universités, secteur privé	2016-2025	Nombre de banques de semences et fonds de connaissance en place
2.2.2. Soutenir l'intégration des connaissances traditionnelles dans l'éducation et la formation en direction des pratiques rurales et agricoles au niveau national	Gouvernements nationaux, société civile, universités, secteur privé	En cours	Part des cours de formation agricoles qui incluent des connaissances traditionnelles
2.2.3. Promouvoir la valorisation des connaissances traditionnelles et races primitives/cultivars traditionnels dans les programmes de financement du développement rural	Gouvernements nationaux, institutions donatrices	En cours	Nombre de programmes de développement rural comportant un soutien aux pratiques agricoles traditionnelles et aux races primitives/cultivars traditionnels
Régional			
2.2.4. Créer des collaborations régionales entre les banques de semences et les fonds de connaissances sur le pourtour méditerranéen	Institutions régionales, société civile	2016-2025	Nombre de banques de semences fonctionnant dans la région

Les pressions sur les zones protégées créées par une couverture spatiale, une planification et une gestion déficientes font l'objet d'actions nationales, y compris la formation en direction des directeurs et des gestionnaires, et une mise en réseau améliorée (orientation stratégique 2.3). Au niveau régional, la Stratégie approfondit le travail des réseaux, ainsi que la promotion de la nouvelle initiative "Liste verte" convenue entre l'UICN et les Comités nationaux de l'UICN afin d'évaluer l'efficacité des organes de gestion des parcs.

Orientation stratégique 2.3: Promouvoir des réseaux de zones écologiquement protégées aux niveaux national et méditerranéen et sensibiliser davantage les parties prenantes à la valeur des services rendus par les écosystèmes, et aux implications de la perte de biodiversité

Actions	Responsables	Période	Indicateurs
National			
2.3.1. Promouvoir des activités de réseau d'ampleur nationale pour les zones écologiquement protégées et dotées de statuts de protection semblables ou différents	Autorités nationales et locales, société civile	2016-2019	Nombre d'initiatives en réseaux
2.3.2. Créer pour les parties prenantes locales des programmes de sensibilisation à la valeur économique, environnementale et sociale des services rendus par les écosystèmes, et aux implications de la perte de biodiversité pour leur vie quotidienne	Autorités nationales et locales, communautés rurales, société civile	2016-2020	Nombre de programmes créés
Régional			

2.3.3 Promouvoir un réseau régional de gestionnaires des zones écologiquement protégées en tirant parti des expériences des initiatives existantes	Institutions régionales,		État du projet
2.3.4. Promouvoir la “Liste verte” dans les États riverains pour évaluer l’efficacité des organes de gestion des parcs récemment créés par le Congrès mondial des parcs de l’UICN	UICN-Med et Comités nationaux de l’UICN	En cours	Nombre de pays participant à l’initiative “Liste verte”

La Stratégie s’attaque aux conséquences sociales et environnementales créées par les inégalités qui affectent les populations rurales, particulièrement les femmes et les jeunes, en développant des compétences et en créant des opportunités pour les femmes, et en soutenant une action régionale phare sur le développement et la dignité des communautés rurales.

Orientation stratégique 2.4: Promouvoir un développement rural inclusif et durable, en mettant spécifiquement l’accent sur la pauvreté, l’autonomisation des femmes et l’emploi des jeunes, notamment un accès équitable et durable des communautés rurales aux services locaux de base

Actions	Responsables	Période	Indicateurs
National			
2.4.1. Élaborer des programmes participatifs de développement rural pour encourager le développement économique durable des communautés rurales vulnérables, particulièrement au bénéfice des femmes et des jeunes	Gouvernements nationaux	En cours	Nombre de programmes de développement rural comportant des considérations de durabilité, y compris relativement aux femmes et aux jeunes
Régional			
2.4.2. Développer des partenariats internationaux pour renforcer les capacités dans la promotion des connaissances, compétences et techniques traditionnelles et en créant des programmes de développement des capacités pour les communautés locales	Institutions régionales	2016 - 2020	Nombre de partenariats créés

Afin d’améliorer l’accès des petits producteurs et des producteurs locaux aux marchés l’orientation stratégique 2.5 de la Stratégie soutient la promotion des produits traditionnels méditerranéens et la circulation des produits périssables.

Orientation stratégique 2.5: Assurer l’accès des producteurs locaux aux canaux de distribution et marchés, notamment le marché du tourisme

Actions	Responsables	Période	Indicateurs
National			
2.5.1. Entreprendre des actions pour améliorer l’accès des petits producteurs aux marchés, y compris le marché du tourisme, par le recours aux produits et processus innovants	Environnement national, régional et local, société civile, coopératives locales	2016-2020	Nombre de pays ayant entrepris de telles actions nationales
2.5.2. Entreprendre des initiatives pour davantage sensibiliser aux bienfaits environnementaux et sociaux de la consommation des produits locaux	Environnement national, régional et local, société civile, coopératives locales	2016-2020	Nombre de pays ayant entrepris de telles actions nationales

2.3. Aborder le changement climatique comme une question prioritaire pour la Méditerranée

Aborder le changement climatique comme une question prioritaire pour la Méditerranée. Ainsi que l'a souligné le récent Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC-AR5), la région méditerranéenne, considérée comme l'un des principaux points chauds du changement climatique dans le monde, est extrêmement vulnérable aux impacts négatifs du réchauffement de la planète.

La variabilité et le changement climatiques sont de plus en plus évidents en Méditerranée. Ces dernières décennies, les journées chaudes, les nuits chaudes, les vagues de chaleur, les précipitations extrêmes et les sécheresses des sols ont augmenté, tandis que les journées et les nuits froides diminuaient. En ce qui concerne la montée du niveau de la mer, certaines zones de la Méditerranée affichent des montées moyennes de plus de 6 mm/an actuellement, mais aussi des baisses de plus de 4 mm/an. Toutes les projections modélisées s'accordent sur un réchauffement et assèchement de la région avec des risques et des coûts potentiellement énormes pour l'économie, les centres urbains et la biodiversité de la région. Plus précisément, dans le scénario d'émissions moyen-bas (RCP 4.5) du rapport du GIEC-AR5, la température moyenne de l'air en surface dans la région devrait augmenter de 2-4°C d'ici à 2081-2100 par rapport à la période 1986-2005, avec une diminution moyenne de la pluviosité de 10-20%. Dans le pire scénario (RCP 8.5), d'ici à 2100 l'augmentation moyenne des températures pourrait atteindre 7.5°C, avec une diminution moyenne de la pluviosité pouvant atteindre 60%. En ce qui concerne le niveau de la mer, la projection moyenne de sa montée est de 0,4 à 0,5 m pour la plus grande partie de la Méditerranée.

Selon l'ampleur de la détérioration climatique, la région sera confrontée à des risques accrus de désertification, dégradation des sols, accroissement de la durée et de l'intensité des sécheresses, changements dans la composition des espèces, pertes d'habitats, pertes de productions agricoles et forestières entraînant un risque accru d'érosion côtière, dommages aux infrastructures et menaces sur la sécurité alimentaire et de l'approvisionnement en eau. La région du Moyen-Orient et de l'Afrique du nord (MENA), qui a déjà l'une des plus faibles disponibilités en eau par personne du monde entier, sera probablement plus durement touchée encore.

La contribution de la région aux émissions mondiales de gaz à effet de serre est très variable avec, au nord de la Méditerranée, les pays de l'Union Européenne qui contribuent beaucoup plus aux émissions mondiales de gaz à effet de serre que ceux de la rive sud. Néanmoins, l'empreinte carbone croît régulièrement dans les pays du sud de la Méditerranée, ce qui met en lumière la nécessité d'atténuer le changement climatique. En particulier, le secteur de l'énergie, qui compte pour 85 % des émissions de gaz à effet de serre dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, ainsi que le secteur des transports, jouent un rôle crucial dans cette atténuation.

La Stratégie méditerranéenne pour le développement durable, suivie par d'autres cadres politiques régionaux clefs sur le changement climatique, y compris la récente Déclaration ministérielle sur l'environnement et le changement climatique, sous les auspices de l'Union pour la Méditerranée, a recommandé une palette d'actions pour relever avec détermination, et pour les surmonter, les défis communs de l'adaptation et de l'atténuation. Cependant, les progrès vers une région méditerranéenne verte, faible émettrice de carbone et résiliente face au climat demeurent limités et contraints par de nombreuses questions et obstacles qui restent à aborder. Ainsi, les connaissances scientifiques, les données et les informations provenant des systèmes de recherche et de surveillance restent encore insuffisamment développées, utilisables et utilisées dans les processus décisionnels. La conscience que le développement économique pourrait bénéficier des politiques relatives au changement climatique est faible, ce qui freine leur mise en œuvre. Les efforts de coopération régionale sont éparés et demanderaient à être coordonnés. Les distorsions persistantes sur les marchés et les fossés financiers et technologiques substantiels qui sillonnent la région limitent le passage à des modèles de développement plus attentifs à la question du climat, en particulier dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. De plus, la participation du public, l'implication des secteurs privés et financiers et la capacité à tirer profit des mécanismes internationaux de financement ont besoin d'être développés.

L'adaptation au changement climatique est aussi importante que le fait de s'attaquer à ses causes profondes. Les pays méditerranéens ont besoin d'identifier et développer une approche régionale de l'adaptation aux changements climatiques, avec des priorités régionales communes, afin d'accroître la résilience de la Méditerranée au changement climatique. Tel est l'objectif essentiel du Cadre stratégique pour l'adaptation au changement climatique dans les zones côtières et marines de la Méditerranée, actuellement en cours d'élaboration par le PAM/PNUE et qui devrait être suivi par un Plan d'action régional d'adaptation au changement climatique.

La région méditerranéenne se trouve à un carrefour en ce qui concerne le changement climatique et le développement. Si rien n'est fait au sujet du changement climatique, il constituera un risque grave pour la croissance économique et pourrait mettre en danger les réalisations des Objectifs de développement durable dans la plupart des pays méditerranéens. Le changement climatique n'est plus considéré comme une question environnementale ou scientifique mais plutôt comme un défi de développement qui nécessite des réponses politiques et techniques de façon urgente et dynamique. L'adaptation ne concerne pas "seulement" le fait de répondre directement aux impacts du changement climatique mais aussi celui de s'attaquer aux sources plus larges des vulnérabilités existantes. L'atténuation ne désigne pas "seulement" le projet d'éviter des changements climatiques dangereux mais aussi une occasion de réorienter notre manière d'utiliser les ressources naturelles vers des chemins plus durables.

Les politiques et prises de décisions relatives au changement climatique doivent se fonder sur des connaissances scientifiques et des données solides. Au niveau national, la Stratégie demande la mise en place de services innovants en coopération avec les établissements universitaires, les centres d'excellence et les institutions nationales et intergouvernementales, ainsi qu'au travers de campagnes d'éducation et de sensibilisation bâties sur des programmes spécifiques (orientation stratégique 3.1.). Au niveau régional, la Stratégie promeut la mise en place d'un programme de recherche méditerranéen au travers de synergies, du partage et de l'harmonisation des données, et d'une éducation régionalisée, dans le cadre de programmes divers. Une interface régionale sciences-politique viserait à fournir des évaluations scientifiques régionales consolidées et un système d'échange régional en ligne d'informations sur les changements climatiques est envisagé pour compléter les actions nationales et régionales.

Orientation stratégique 3.1: Développer la connaissance scientifique et les capacités techniques pour faire face au changement climatique et assurer des prises de décisions éclairées à tous les niveaux			
Actions	Responsables	Période	Indicateurs
National			
3.1.1. Actualiser, entretenir et élargir les systèmes de surveillance du climat, et de l'eau, ainsi que la météorologie	Gouvernements nationaux, agences d'État spécialisées, institutions régionales et mondiales, universités	2016-2022	Systèmes de surveillance du climat, de la météorologie et de l'eau sont en place et opérationnels
3.1.2. Créer des centres d'échange nationaux pour faire en sorte que les connaissances et informations pertinentes parviennent aux différents types de parties prenantes	Gouvernements nationaux, universités, institutions régionales et mondiales, secteur privé	2016-2020	Nombre de pays où de tels centres d'échange ont été créés
3.1.3. Sensibiliser le public par des campagnes d'éducation à l'environnement et veiller à ce que le changement climatique soit intégré dans les programmes d'enseignement officiels, y compris dans le cadre de cours spécifiques	Autorités nationales, régionales et locales, institutions régionales et mondiales, universités, société civile	En cours	Nombre de pays où de telles campagnes et cours ont été mis sur pied Nombre de pays où le changement climatique est intégré dans les programmes d'enseignement
Régional			
3.1.4. Promouvoir un programme de recherche méditerranéen sur le changement climatique en encourageant des programmes et du travail en réseau concertés entre les centres de recherche et universités régionales.	Institutions régionales et mondiales, universités, centres de recherche étatiques, société civile	En cours	Nombre d'initiatives concertées aux niveaux régionaux et subrégionaux
3.1.5. Renforcer les capacités régionales relativement à la surveillance et l'analyse du changement climatique avec des accords de partage de données multilatéraux et l'intégration des systèmes d'observation du climat et des systèmes d'alerte rapide	Institutions régionales et mondiales, universités, centres de recherche étatiques, société civile	2016-2022	Nombre d'accords multilatéraux de partage des données Nombre de pays disposant de systèmes d'observation du climat et de systèmes d'alerte rapide
3.1.6. Promouvoir des indicateurs et outils harmonisés pour les évaluations de la vulnérabilité au changement climatique, et son atténuation, y compris l'analyse du risque climatique et la planification de l'adaptation en fonction des incertitudes, des coûts économiques et de la surveillance du changement climatique, des rapports et les vérifications en matière d'émissions/réductions des gaz à effet de serre	Institutions régionales et mondiales, universités, services gouvernementaux spécialisés, société civile	2016-2020	Nombre d'indicateurs et outils harmonisés pour les évaluations de la vulnérabilité au changement climatique, et son atténuation Nombre d'ateliers et activités de renforcement des capacités en collaboration, sur les indicateurs et l'harmonisation

3.1.7. Créer des cours et diplômes régionaux; promouvoir des apprentissages en ligne de pointe et des programmes de cours à distance ouverts à tous (MOOC) sur les questions du changement climatique en Méditerranée	Institutions régionales et mondiales, réseaux universitaires, services gouvernementaux spécialisés, société civile	2016-2020	Nombre d'apprentissages en ligne et de programmes de cours à distance ouverts à tous (MOOC) sur le changement climatique
Initiative phares			
3.1.8. Créer un mécanisme d'interface régional sciences-politique validé par toutes les Parties contractantes à la Convention de Barcelone, en vue de préparer des évaluations scientifiques régionales consolidées et des orientations sur les tendances du changement climatique, les impacts et les options en matière d'adaptation et d'atténuation	Institutions régionales et mondiales, réseaux universitaires, services gouvernementaux spécialisés, société civile	2016-2020	État des évaluations scientifiques et des orientations sur les tendances du changement climatique, les impacts et les options en matière d'adaptation et d'atténuation, pour la région méditerranéenne

L'Orientation stratégique 3.2 promeut l'assimilation des technologies innovantes pouvant aider à s'attaquer au changement climatique ou accroître le niveau de préparation. Au plan national, le développement, le financement et l'application des plans nationaux d'investissement technologiques sont jugés essentiels. À l'échelle méditerranéenne, la Stratégie appelle à des initiatives encourageant les programmes de recherche et développement, le partage et le transfert des connaissances et des initiatives régionales sur l'innovation et le financement du cadre d'action.

Orientation stratégique 3.2: Accélérer l'assimilation des technologies respectueuses du climat			
Actions	Responsables	Période	Indicateurs
National			
3.2.1. Concevoir, financer et mettre en œuvre des plans nationaux d'investissement technologiques pour le changement climatique	Gouvernements nationaux, Institutions régionales et mondiales, secteur privé	2016-2020	Nombre de pays ayant des plans nationaux d'investissements technologiques en place
Actions régionales			
3.2.2. Développer des plateformes régionales de partage des connaissances sur l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses impacts et soutenir les mécanismes visant à encourager la collaboration en matière de R&D et les programmes d'innovation entre les universités, les gouvernements et les milieux d'affaires, y compris les entreprises en démarrage et les PME	Institutions régionales et mondiales, universités, société civile, secteur privé	2016-2020	Nombre de plateformes de programmes de soutiens créés
3.2.3. Créer des lignes budgétaires spécifiques en matière d'innovation sur le changement climatique, ouvertes aux pays du sud et de l'est méditerranéen au titre des programmes internationaux à grande échelle (par exemple Horizon 2020 (UE), <i>Climate KIC</i>)	Institutions régionales et mondiales, autorités nationales, secteur privé, société civile	2016-2020	Nombre de lignes budgétaires en matière d'innovation sur le changement climatique ouvertes aux pays du sud et de l'est méditerranéen
3.2.4. Créer un centre régional de connaissance et d'innovation sur le	Institutions régionales et	2016-2020	État du projet

climat, hébergeant aussi un mécanisme régional d'échanges, par Internet, sur le changement climatique, et qui contiendra des informations sur la surveillance, la recherche, des outils pratiques et des projets en matière de changement climatique	mondiales, société civile		
3.2.5. Lancer une Initiative technologique méditerranéenne sur le Climat en coopération avec <i>Climate KIC</i> (UE), et la plateforme Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)/ Initiative technologie et climat (ITC)	Institutions régionales et mondiales, société civile	2016-2020	État du projet
3.2.6. Mobiliser des ressources et des soutiens pour le développement de réseaux énergétiques transméditerranéens, pour une utilisation efficace des sources d'énergie renouvelable dans la région	Institutions régionales, autorités nationales et locales, secteur privé	2018- et au-delà	État de l'initiative

Le financement en soutien à la lutte contre les changements climatiques sera mobilisé par des instruments tels qu'établissement des prix, subventions ciblées, fonds nationaux, taux d'intérêts réduits et autres, selon que de besoin, tant aux niveaux régionaux que nationaux (orientation stratégique 3.3). Des mécanismes seront créés pour appuyer les investissements du secteur privé au niveau national tout en encourageant le passage des habitudes de dépenses et de consommation publiques et privées à des pratiques vertes et ne favorisant pas le changement climatique. Au niveau régional, un soutien sera amené aux pays pour établir des mécanismes améliorant l'accès aux programmes internationaux de financement et développer des instruments financiers pour soutenir les efforts nationaux. En collaboration avec les institutions et instruments régionaux et internationaux politiques et financiers (par exemple le Mécanisme de développement propre (MDP), *Green Climate Fund*, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), etc.), un fond d'investissement méditerranéen, soutiendra les actions nationales et régionales.

Orientation stratégique 3.3: S'appuyer sur les mécanismes financiers existants et émergents en matière de climat, y compris les instruments internes et internationaux, et augmenter l'engagement des secteurs privé et financier

Actions	Responsables	Période	Indicateurs
National			
3.3.1. Créer des instruments financiers internes adaptés pour financer les coûts des efforts d'adaptation et d'atténuation au niveau national	Autorités nationales et locales, secteur privé	2016-2020	Nombre de pays utilisant des instruments financiers pour financer les coûts d'adaptation et d'atténuation
3.3.2. Créer des cadres juridiques favorables pour appuyer les investissements du secteur privé et développer les partenariats entre acteurs publics et privés dans la mise en œuvre des actions sur le changement climatique	Gouvernements nationaux, société civile, secteur privé	2016-2020	Nombre de pays créant des cadres juridiques favorables pour appuyer les partenariats public/privé sur le changement climatique
Régional			
3.3.3. Aider les pays à renforcer les capacités techniques et institutionnelles pour améliorer l'accès aux mécanismes	Institutions régionales, autorités	2016-2020	Part régionale au sein des mécanismes internationaux (MDP, <i>Green Climate Fund</i> ,

internationaux de financement sur le climat et veiller à une mise en œuvre effective des fonds.	nationales, société civile		FEM, etc.)
Initiative phare			
3.3.4. Créer un Fonds d'investissement méditerranéen sur le changement climatique réunissant l'UE, les institutions financières internationales, les banques de développement et institutions bilatérales donatrices	Instituts de financement internationaux, donateurs	2016-2025	Nombre de donateurs participant au fonds d'investissement méditerranéen sur le changement climatique

L'orientation stratégique 3.4. traite des besoins spécifiques relatifs à des questions institutionnelles et de gouvernance liées au changement climatique, au travers de l'intégration du changement climatique aux niveaux législatif et politique, en s'intéressant tout particulièrement aux mesures concernant l'énergie et les transports, y compris par la réforme des subventions à l'énergie, le relèvement des investissements dans l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la promotion de l'accès universel à l'énergie, les programmes/alternatives de transports à faibles émissions de carbone et la mise en place de mesures d'adaptations "sans – ou quasi sans regret" dans tous les secteurs vulnérables (développement urbain et côtier, gestion de l'eau, agriculture, santé, tourisme, etc.). La Stratégie aborde le développement des stratégies et des plans d'action nationaux relatifs au changement climatique, y compris les stratégies de développement à faible émission de carbone, les actions d'atténuation appropriées au contexte national, les plans nationaux d'adaptation et les initiatives de réduction des risques liées aux catastrophes. Les mécanismes de coordination seront renforcés, de même que l'implication effective des autorités locales à la planification et la mise en œuvre. La stratégie demande, au niveau régional, un renforcement des structures nationales et propose aussi la mise en œuvre des engagements pris au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Les efforts nationaux seront soutenus par un centre régional de la connaissance et de l'innovation sur les changements climatiques.

Orientation stratégique 3.4: Encourager les réformes juridiques, politiques et institutionnelles pour une intégration effective des réponses au changement climatique dans les cadres de développement nationaux et locaux

Actions	Responsables	Période	Indicateurs
National			
3.4.1. Intégrer le changement climatique dans la législation et les politiques nationales et insister sur les mesures concernant l'énergie et les transports, ainsi que l'apport de mesures d'adaptation sans, ou quasi sans regret, dans tous les secteurs vulnérables	Autorités nationales et locales, société civile, secteur privé	2016-2018	État des politiques et programmes actualisés dans les secteurs et territoires sensibles abordant sans réserve le changement climatique
3.4.2. Établir des mécanismes de coordination spécifiques pour le changement climatique dans les pays en faisant participer toutes les parties prenantes pertinentes	Autorités nationales et locales, organisations régionales et internationales, universités, société civile, secteur privé	2016-2018	Nombre de pays ayant des mécanismes nationaux de coordination participatifs en place
3.4.3. Améliorer le personnel dirigeant et les capacités des autorités locales traitant des questions du changement climatique, par des programmes de jumelage et de renforcement des	Autorités nationales et locales, organisations régionales et	2016-2020	Nombre de pays ayant de tels programmes de développement des capacités

capacités, et un plus grand accès aux financements relatifs au climat	internationales, universités, société civile, secteur privé		
3.4.4. Mettre en œuvre les engagements et obligations afférents à la nouvelle CCNUCC et ses futurs mécanismes d'application	Autorités nationales et locales, société civile	2016-et au-delà	État de l'application
3.4.5. Mettre en œuvre des initiatives régionales de haut niveau, y compris le Cadre régional d'adaptation au changement climatique du PAM/PNUE, et autres initiatives régionales le cas échéant	Organisations régionales et internationales, autorités nationales et locales, universités, société civile	2016-20120	État de l'application des stratégies et politiques pertinentes
Régional			
3.4.6. Fournir des outils et orientations politiques sur le changement climatique, au travers du centre de connaissance et d'innovation, afin d'améliorer la gouvernance nationale, les cadres juridiques et d'investissement en termes de stratégies et plan d'actions sur le changement climatique	Organisations régionales et internationales, autorités nationales	2016-2025	État du projet

2.4. Planifier et gérer des villes durables en Méditerranée

Bien que touchée par la crise économique, l'urbanisation de la population méditerranéenne continue à un rythme rapide, en particulier sur les rives sud. Deux personnes sur trois vivent déjà dans les zones urbaines des pays méditerranéens, ce qui correspond à un pourcentage plus élevé que la moyenne mondiale. D'ici 2050 environ, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains prévoit que la population urbaine atteindra environ 170 millions de personnes dans les pays de la rive nord (140 millions en 2005) et dépassera 300 millions de personnes au sud et à l'est (151 millions en 2005). De sérieuses difficultés s'ensuivront (par exemple, d'ici 2030, quelque 42 millions d'habitations supplémentaires seront nécessaires, principalement dans les villes). Cependant, le point essentiel est que la plupart des villes méditerranéennes, en particulier celles situées sur les côtes, ne sont pas, présentement, gérées de façon durable, en ce sens que leur empreinte écologique est encore trop importante, particulièrement en ce qui concerne la capacité de charge de ces côtes.

Les villes côtières méditerranéennes sont parfois insuffisamment résilientes dans leur capacité à faire face aux risques et dangers d'origine naturelle ou humaine. De plus, elles sont très fortement dépendantes énergétiquement, et la part des énergies renouvelables utilisée est faible. Au niveau de la prise de décision, elles sont parfois non inclusives, et la participation de leurs habitants à la prise de décisions sur les affaires urbaines ainsi que l'accès à la majorité des services urbains demeurent faibles.

Les perspectives de croissance urbaine dans les villes méditerranéennes tendent vers une exacerbation des défis actuels: consommation foncière excessive, accélération de la dégradation du patrimoine culturel bâti, pollution des nappes phréatiques, gestion des déchets inefficace et leurs effets cumulatifs sur les milieux et la santé des populations. Cependant, les villes sont de toute première importance pour le développement durable en Méditerranée, à la fois en raison de leur impact sur les zones côtières et marines et sur l'intérieur, rural, mais aussi parce qu'en tant que villes elles sont les moteurs du développement économique, de l'innovation et de la créativité. Sur cette base, si des actions et

initiatives visant à corriger les aspects négatifs des déséquilibres territoriaux, environnementaux, économiques et sociaux induits par les villes ne sont pas mises à exécution, les sociétés et les écosystèmes méditerranéens pourraient en subir de graves conséquences dans l'avenir, particulièrement s'il y a combinaison avec les impacts négatifs attendus du changement et de la variabilité climatiques. Ces changements affecteront probablement plus durement les rives de la Méditerranée, là où la majorité de la population vit dans des villes. Pour ces raisons, une approche nouvelle et créative de la planification et de la gestion des agglomérations urbaines méditerranéennes, prenant en considération tous les défis futurs et présents et offrant des solutions durables à plus long terme, tirant parti des aspirations et des visions du monde communes aux parties prenantes concernées, est le meilleur espoir pour l'avenir urbain méditerranéen.

La Stratégie vise à aborder les questions de l'urbanisation côtière linéaire et l'étalement urbain croissants, parfois caractérisés par un développement informel, et l'embourgeoisement des côtes, qui affectent négativement la protection et la gestion des terres littorales (orientation stratégique 4.1.). Au niveau national, les refus d'exonération et les restrictions d'attributions urbaines inspirées du Protocole relatif à la Gestion intégrée des zones côtières seront appliqués de façon plus stricte. Le développement des grandes agglomérations et l'étalement suburbain qui en découle dans la région ont un effet négatif sur le tissu économique et social. La perte des espaces ouverts et des espaces verts dans les zones urbaines dégrade encore l'environnement, tandis que l'urbanisation littorale continue de croître, ce qui entraîne la séparation de la côte du tissu social et pittoresque des agglomérations urbaines. Parmi les actions spécifiques à entreprendre, on pourra citer l'inclusion des populations rurales dans la planification et la protection ainsi que l'entretien d'espaces urbains ouverts, sûrs, ombragés et verts, et un libre accès au littoral pour les populations urbaines. Il conviendra d'élaborer des lignes directrices régionales pour loger des populations urbaines toujours plus importantes dans des villes durables, tout en entretenant les principales valeurs écologiques et sociales.

Orientation stratégique 4.1: Appliquer des processus de planification spatiale holistique et intégrée basés sur les principes de la GIZC, et mieux respecter les règles et règlements pertinents, pour améliorer la cohésion économique, sociale et territoriale et réduire les pressions urbaines sur les zones côtières			
Actions	Responsables	Période	Indicateurs
National			
4.1.1. Utiliser des systèmes de planification spatiale tirant parti du Protocole relatif à la Gestion intégrée des zones côtières pour assurer un développement équilibré dans ces zones, notamment l'habitat touristique	Autorités nationales et locales, autorités chargées de la planification,	2016-2020	Nombre de pays utilisant des systèmes de planification spatiale pour le développement urbain du littoral
4.1.2. Renforcer les villes de tailles moyenne et petite pour en faire des centres de développement régional qui réduiront la pression humaine sur les agglomérations urbaines	Autorités nationales et locales, autorités chargées de la planification, société civile	2016-2020	Population dans les grands, moyens et petits établissements humains urbains
4.1.3. Promouvoir la protection, rehausser la qualité des espaces publics ouverts et en créer des nouveaux	Autorités nationales et locales, autorités chargées de la planification, société civile	En cours	Nombre de pays disposant d'initiatives visant à améliorer les espaces publics ouverts

Régional			
4.1.4. Surveiller l'urbanisation littorale et les empiètements au niveau régional et épauler les autorités nationales et locales par un soutien dans leurs opérations de surveillance	Institutions internationales et régionales, autorités nationales et locales, autorités chargées de la planification	2016-2020	État des projets de surveillance Nombre de projets de développement des capacités et d'assistance technique
4.1.5. Établir un processus régional pour renforcer les capacités et partager les bonnes pratiques sur l'amélioration de l'observation des obligations relatives aux règles de la planification spatiale	Institutions internationales et régionales, autorités nationales et locales, société civile	2016-2020	État du projet
4.1.6. Identifier les points chauds de la biodiversité urbaine en Méditerranée et partager les expériences relatives à leur protection	Institutions régionales internationales, autorités nationales et locales, autorités chargées de la planification, société civile	2016-2020	Nombre de pays ayant des points chauds identifiés de biodiversité urbaine

La Stratégie promeut la participation des populations urbaines à la planification et aux prises de décisions comme moyen d'aider une planification urbaine durable. À cet égard, il est essentiel d'assurer les flux d'informations et d'améliorer les capacités de participation. Au niveau national, des mécanismes locaux et nationaux de participation seront mis en place, le rôle de centres régionaux de développement des villes moyennes et petites fera l'objet d'une promotion. Au niveau national, des mesures de planification soutiendront le développement de modèles urbains intégrant les établissements humains informels dans le tissu urbain grâce à une planification territoriale ambitieuse. Il faudra promouvoir des réseaux régionaux de villes et un ensemble d'outils urbains sera élaboré pour la Méditerranée, de façon à ce que les villes méditerranéennes soient planifiées et développées en veillant à ce que leurs empreintes écologiques diminuent, qu'elles offrent des logements sains et accessibles ainsi que tous les services de base à tous, tout en tenant compte du rôle des écosystèmes aquatiques aux fins de la résilience des villes côtières de la Méditerranée et de la protection de la biodiversité urbaine et des espaces publics, ouverts et verts.

Orientation stratégique 4.2: Encourager une urbanisation inclusive et renforcer les capacités de planification et de gestion participatives et intégrées des établissements humains			
Actions	Responsables	Période	Indicateurs
National			
4.2.1. Renforcer la gouvernance urbaine par l'établissement de mécanismes de communication et de participation pour rehausser l'implication et l'engagement des parties prenantes urbaines dans la prise des décisions	Autorités nationales et locales, autorités chargées de la planification, société civile secteur privé,	2016-2020	Nombre de pays ayant enchâssé de tels mécanismes participatifs dans leur législation relative à la planification
4.2.2. Intégrer les établissements humains informels dans les villes et anticiper les taux probables de croissance urbaine par une planification territoriale mieux équilibrée	Autorités nationales et locales, autorités chargées de la planification, société civile	2016-2020	Nombre de pays ayant de tels processus d'intégration en place Habitants des établissements humains informels
4.2.3. Veiller à l'existence de dispositions légales protégeant le libre accès du public au littoral	Autorités nationales et locales, autorités chargées de la planification, société civile	2016 et au-delà	Nombre de pays ayant une législation nationale prévoyant un libre accès au littoral
Régional			
4.2.4. Élaborer ou renforcer les programmes de travail régional en réseaux et de partenariats régionaux entre les villes et au niveau de la ville-région sur le pourtour méditerranéen pour promouvoir le partage des connaissances et le renforcement des capacités sur les villes durables	Institutions internationales et régionales, gouvernements locaux, société civile, autorités nationales	2016 et au-delà	Nombre de programmes de partenariats de réseaux fonctionnant dans des zones de villes durables
4.2.5. Créer un ensemble d'outils urbains durables pour la Méditerranée, en vue de planifier des villes qui travailleront pour tous, afin de les rendre inclusives, sûres, résiliente et durables	Institutions internationales et régionales, autorités nationales et locales, autorités chargées de la planification, société civile, secteur privé	2016-2020	État du projet

La Stratégie se concentre sur la protection et la restauration des centres urbains historiques comme moyen de retenir la population et l'activité économique, pour renverser la tendance de leur désolation et leur marginalisation croissantes. Au niveau régional, la mise en réseau des centres historiques et leur connexion avec des usages économiques sont présentées comme un moyen d'assurer la viabilité.

Orientation stratégique 4.3: Promouvoir la protection et la réhabilitation des zones urbaines historiques de la Méditerranée			
Actions	Responsables	Période	Indicateurs
National			
4.3.1. Utiliser des formes de réhabilitation intégrées et durables des centres urbains historiques, en tirant parti des bonnes pratiques pour maintenir la population dans les centres historiques	Autorités nationales et locales, autorités chargées de la planification, société civile, secteur privé	2016-2020	Migration des populations entre les zones urbaines nouvelles et anciennes, par sous-région
4.3.2. Mettre en place des incitatifs fiscaux et de planification pour utiliser et réhabiliter les centres urbains historiques	Autorités nationales et locales, autorités chargées de la planification	2016-2020	Nombre de pays utilisant ces types d'incitatifs
Actions régionales			
4.3.3. Élaborer un réseau de villes historiques en Méditerranée, en faisant participer des acteurs économiques, y compris le secteur du tourisme et celui représentant les industries traditionnelles.	Institutions régionales internationales, autorités nationales et locales, autorités chargées de la planification, société civile, secteur privé	2016-2020	État du projet

La production et la gestion des déchets demeurent une préoccupation majeure dans de nombreuses régions urbaines de la Méditerranée. La stratégie promeut des mesures nationales pour mettre en œuvre des solutions innovantes dans la gestion des déchets, conformément aux hiérarchies dans ce domaine: prévention; réutilisation; recyclage; récupération, et, comme solution de dernier recours, l'élimination. Il est également crucial de bâtir des programmes de modification des comportements qui mèneront à une réduction des volumes de déchets. Au niveau régional, évaluation des solutions à utilisation de hautes et basses technologies, y compris, mais sans s'y limiter, les mesures économiques et de sensibilisation pouvant être mises en œuvre le seront.

Orientation stratégique 4.4: Promouvoir une gestion durable des déchets dans un contexte d'économie circulaire			
Actions	Responsables	Période	Indicateurs
National			
4.4.1. Mettre en œuvre des solutions innovantes, intégrées et durables de gestion des déchets, conformément à la hiérarchie des déchets suivante: prévention; réutilisation; recyclage; récupération, et élimination	Autorités nationales et locales, société civile, secteur privé	En cours	Pourcentage de déchets traités par type de traitement
4.4.2. Élaborer des programmes visant à encourager les communautés locales à modifier leurs comportements eu égard aux déchets	Gouvernements locaux, société civile, autorités nationales, secteur privé	En cours	Déchets municipaux générés
Régional			

4.4.3. Entreprendre des évaluations régionales des solutions à haute et basse technicité qui ont été mises en œuvre avec succès pour mener à bien une réduction des déchets	Institutions régionales, Autorités nationales et locales, universités, société civile, secteur privé	2018 et au-delà	État de l'initiative d'évaluation
---	--	-----------------	-----------------------------------

Les villes méditerranéennes ont accru leur dépendance par rapport aux véhicules privés, ce qui a augmenté encore l'étalement urbain, avec pour résultats la pollution, les encombrements, des coûts économiques et sociaux élevés et l'occupation des sols aux fins de la gestion du trafic, et du stationnement. La Stratégie demande, dans son orientation stratégique 4.5, de réduire la dépendance envers les véhicules privés en développant des systèmes de transports publics intégrés et efficace entre les villes côtières et les régions qui leur correspondent; et également d'anticiper la croissance future et les besoins en transports, sur la base de transports à fournir principalement sous la forme de transports collectifs. Au niveau régional, un cadre durable de transport et de mobilité sera développé pour la Méditerranée.

Orientation stratégique 4.5: Promouvoir des modèles d'aménagement spatial urbain qui réduisent la demande de transport, et stimulent une mobilité et une accessibilité durables dans les zones urbaines			
Actions	Responsables	Période	Indicateurs
National			
4.5.1. Mettre en place des mesures de planification spatiales qui réduisent le besoin de mobilité privée personnelle	Autorités nationales et locales, autorités urbaines chargées de la planification, société civile, secteur privé	En cours	Nombre de pays disposant de telles mesures de planification
4.5.2. Réduire les embouteillages urbain et la pollution correspondante en promouvant des systèmes de transport collectifs peu polluants pour la desserte urbaine locale	Autorités nationales et locales, autorités urbaines chargées de la planification, société civile, secteur privé	2016-2020	Nombre de villes côtières disposant de systèmes intégrés de transports publics Pourcentage de la population urbaine utilisant les transports publics Nombre de véhicules privés possédés, per capita, par les habitants des villes
Régional			
4.5.3. Développer un cadre méditerranéen durable de transport et de mobilité, prenant en considération les objectifs de la politique des transports de l'UE et autres initiatives régionales pertinentes, y compris lignes directrices pour des villes compactes, afin de minimiser les coûts de mise en œuvre des transports et services	Institutions régionales, autorités nationales et locales, société civile	2016-2020	État du projet

La Stratégie promeut un instrument innovant, la construction verte, pour laquelle les normes régionales, les certifications et les cadres de qualité prévoient des orientations pour les efforts de niveau national visant à construire des bâtiments verts et moderniser les existants.

Orientation stratégique 4.6: Promouvoir des constructions vertes pour contribuer à la réduction de l'empreinte écologique de l'environnement bâti			
Actions	Responsables	Période	Indicateurs
National			
4.6.1. Fixer des normes et rehausser la capacité à construire des bâtiments verts, et moderniser les existants	Autorités nationales et locales, société civile, secteur privé	2016 et au-delà	Nombre de pays disposant de normes de construction verte
Régional			
4.6.2. Élaborer des normes régionales, certifications et cadres de qualité pour la construction verte	Institutions régionales, Autorités nationales et locales, société civile, secteur privé	2016-2020	État de l'initiative

La résilience côtière et la réponse aux risques naturels sont limitées et les villes côtières sont exposées à des catastrophes naturelles et des changements à grande échelle, y compris les changements climatiques (orientation stratégique 4.7). Dans la Stratégie, parallèlement aux mesures générales relatives au changement climatique, des actions spécifiques sont liées aux villes côtières. Au niveau national la prise en compte du changement climatique se traduit dans l'application de programmes augmentant la résilience des villes côtières. Les lignes directrices nationales de planification et d'infrastructure seront préparées dans la perspective d'un soutien au niveau d'adaptation urbain aux plans sur les changements climatiques. Au niveau régional, la Stratégie demande un inventaire des autorités locales qui, dans la région, travaillent à élaborer des mécanismes de réponse aux risques naturels.

Orientation stratégique 4.7: Rehausser la résilience urbaine afin de réduire la vulnérabilité aux risques naturels et ceux induits par l'homme y compris les changements climatiques			
Actions	Responsables	Période	Indicateurs
National			
4.7.1. Veiller à ce que les plans relatifs à l'espace urbain soient soumis à la prise en compte du changement climatique	Autorités nationales et locales, autorités urbaines chargées de la planification, société civile, secteur privé	En cours	Nombre de pays qui ont mis en vigueur des dispositions légales pour la prise en compte du changement climatique dans les plans d'aménagement
4.7.2. Élaborer des lignes directrices nationales pour la planification des infrastructures vertes et bleues, faisant référence aux risques naturels et ceux d'origine humaine, y compris les changements climatiques	Autorités nationales et locales, autorités urbaines chargées de la planification, secteur privé, société civile	En cours	Nombre de pays dotés de lignes directrices sur la réduction des risques au niveau national en ce qui concerne la planification des infrastructures vertes et bleues
4.7.3. Préparer et appliquer des plans d'actions visant à améliorer la résilience urbaine face aux risques naturels et ceux d'origine humaine, y compris par des solutions naturelles et un développement rationnel	Autorités nationales et locales, autorités urbaines chargées de la planification, société civile	En cours	Nombre de pays ayant de tels plan d'actions

Régional			
4.7.4. Créer un inventaire des autorités locales méditerranéennes élaborant des mécanismes de réponse aux risques naturels, y compris actions d'adaptation aux changements climatiques et bonnes pratiques pertinentes	Institutions régionales, autorités nationales et locales, société civile	2016-2020	État du projet

2.5. Transition vers une économie verte

Bien qu'il s'agisse d'un concept relativement nouveau lancé par le PNUE, l'économie verte a beaucoup attiré l'attention de la communauté internationale à une époque où la crise financière affecte gravement le développement socioéconomique. Une économie verte – que l'on appelle parfois économie bleue lorsqu'il est question de la Méditerranée – doit améliorer le bien-être humain et l'équité sociale tout en réduisant significativement les risques environnementaux et les pénuries écologiques. En d'autres termes, une économie verte promeut une croissance socioéconomique résiliente, à faible production de carbone, efficace dans l'utilisation des ressources et socialement inclusive.

Une Méditerranée verte et bleue engendrera une croissance et des emplois durables grâce à des investissements publics et privés, tout en réduisant les émissions de carbone et la pollution, en améliorant l'efficacité énergétique et des ressources et en prévenant la perte de biodiversité et des services rendus par les écosystèmes. Les investissements verts correspondants seront catalysés par des dépenses publiques et privées ciblées, des politiques innovantes et des changements dans les réglementations, initiatives en termes de formation et de recherche, une fiscalité progressive et des réformes de l'emploi, y compris par la promotion de modèles de consommation et de production durables. Ce chemin de développement vert devrait entretenir, améliorer et, si nécessaire, reconstruire le capital naturel comme un bien économique vital et une source limitée d'avantages pour la société, en particulier pour les personnes dont les moyens de subsistance et la sécurité dépendent fortement de la nature¹¹.

L'économie verte devrait, de fait, inclure explicitement les objectifs de la création d'emplois et de l'intégration sociale pour faire en sorte d'obtenir l'engagement des citoyens et des dirigeants de la société. De plus, la participation active de toutes les parties prenantes concernées par la transition vers une économie verte devrait être garantie de façon efficace, cohérente et transparente, et faire participer les communautés locales tout en respectant les contextes culturels. En ce sens, la connexion avec le domaine thématique de la Gouvernance (section 2.6), qui est une autre question transversale, est fondamentale pour faciliter la transition vers l'économie verte.

L'une des préoccupations majeures de l'économie verte est de s'attaquer aux inégalités socioéconomiques au sein des pays et entre eux, en partie dues à de forts taux de chômage. La création d'emplois verts et équitables pour tous est donc essentielle, en particulier pour les jeunes et les femmes. Ces nouveaux emplois devraient être non-sexistes et apporter quelque forme de mécanisme de solidarité sociale aux travailleurs. La Stratégie souligne l'importance d'une meilleure compréhension du rôle des emplois verts dans l'évaluation des compétences et l'analyse des lacunes relatives aux emplois verts, et entreprises vertes et sociales, ce qui aidera à élaborer des programmes de développement des capacités sur mesure.

Orientation stratégique 5.1: Promouvoir des emplois verts et décents pour tous, en particulier pour les jeunes et les femmes, afin d'éliminer la pauvreté et améliorer l'intégration sociale			
Actions	Responsables	Période	Indicateurs
National			
5.1.1. Entreprendre une évaluation des compétences et une analyse des lacunes pour les emplois verts, et les entreprises vertes et sociales, en vue d'obtenir une meilleure compréhension du rôle des emplois verts dans la lutte contre la pauvreté, et améliorer l'intégration sociale, en particulier pour les jeunes et les femmes	Autorités nationales et locales, société civile, secteur privé	2016-2018	Nombre de pays entreprenant de telles évaluations
5.1.2. Développer des programmes de formation et de renforcement des capacités pour les compétences vertes et les emplois verts, particulièrement pour les jeunes et les femmes	Autorités nationales et locales, institutions régionales, société civile, secteur privé, universités	2016-2020	Nombre de pays ayant de tels programmes
Actions régionales			
5.1.3. Harmoniser la définition régionale des emplois verts et de l'entrepreneuriat vert et social	Institutions régionales, national, gouvernements, agences spécialisées	2016-2020	État du projet

Il est largement admis que les indicateurs économiques d'usage courant, tels que le PIB, ne donnent pas une image complète du développement socioéconomique d'un pays et pourraient mener à des fausses interprétations. De nouveaux indices, qui tiendront compte des avancées environnementales et sociales seront progressivement élaborés et intégrés pour permettre un juste processus décisionnels (orientation stratégique 5.2.). Une base de données régionale ouverte sur le progrès sociétal et le bien-être dans la région, prenant en considération une comptabilité environnementale et économique intégrée et le secteur des biens et des services environnementaux, viendra épauler les efforts nationaux.

Orientation stratégique 5.2: Réviser les définitions et les mesures du développement, du progrès et du bien-être			
Actions	Responsables	Période	Indicateurs
National			
5.2.1. Enchâsser dans les bases de données statistiques nationales les indicateurs les plus inclusifs relatifs aux aspects environnementaux et sociaux du progrès	Gouvernements nationaux, universités, société civile, secteur privé	2016-2020	Nombre de pays où de tels nouveaux indicateurs sont inclus dans les bases de données statistiques nationales
Régional			
5.2.2. Identifier, collecter et partager dans une base de données ouverte les statistiques et indicateurs alternatifs sur le progrès sociétal et le bien-être, y compris la comptabilité environnementale et économique intégrée et le secteur des biens et des services environnementaux	Institutions régionales, autorités nationales et locales, société civile, universités	2016-2020	État du projet

La Stratégie est complétée par le Plan d'action régional pour une consommation et une production durables en Méditerranée. La mise en œuvre du plan d'action, et donc l'orientation stratégique 5.3, sera assurée par des programmes de sensibilisation sur les modes de vie durables – dont l'impact social et environnemental est réduit – en visant le public le plus large.

Orientation stratégique 5.3: Promouvoir des modèles de consommation et de production durables			
Actions	Responsables	Période	Indicateurs
National			
5.3.1. Appliquer le Plan d'action régional pour une consommation et une production durables en Méditerranée	Autorités nationales et locales, société civile, secteur privé, universités	2016 - 2025	État de l'application du Plan d'action
5.3.2. Entreprendre des programmes de sensibilisation sur les modes de vie durables y compris sur les labels environnementaux et les options alternatives pour un comportement durable	Autorités nationales et locales, société civile	2016 et au-delà	Nombre de pays mettant en œuvre de telles campagnes de sensibilisation
Régional			
5.3.3. Mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités pour soutenir les pays dans leur application du Plan d'action régional pour une consommation et une production durable en Méditerranée	PAM/PNUE	En cours	État du programme

Une large part de la pollution en Méditerranée est due à des processus industriels inefficaces et une gestion insuffisante des déchets et des ressources. Outre qu'elle nuit à l'environnement et à la santé, elle met aussi en danger la compétitivité et la durabilité à long terme des industries. La Stratégie promeut des initiatives pour l'efficacité des ressources et l'innovation écologique dans lesquelles elle voit des outils fondamentaux pour permettre aux économies et aux milieux d'affaires d'être plus productifs, tout en réduisant le prix, le gaspillage et l'utilisation des matières premières. Des programmes de formation, de création et de connexion des incubateurs verts et sociaux, compléteront l'image, y compris par des partenariats entre les universités, le monde des affaires et les centres de recherche à l'échelle nationale et régionale.

Orientation stratégique 5.4: Encourager l'innovation écologiquement durable			
Actions	Responsables	Période	Indicateurs
National			
5.4.1. Accroître l'utilisation efficace des ressources et la capacité d'innovation écologique de l'industrie et du secteur des services, par des mesures réglementaires et des incitatifs financiers	Gouvernements nationaux, société civile, universités, secteur privé	En cours	Nombre de pays ayant de telles mesures réglementaires et incitatifs financiers
5.4.2. Soutenir les réseaux d'"incubateurs écologiques" d'affaires et entrepreneurs verts et sociaux	Autorités nationales et locales, société civile, secteur privé	2016-2020	Nombre de pays ayant de tels réseaux
5.4.3. Promouvoir des partenariats de collaboration avec les universités, les	Autorités nationales et	En cours	Nombre de pays ayant de telles initiatives en place

milieux d'affaires et les centres de recherche	locales, société civile, universités, secteur privé		
Régional			
5.4.4. Créer un réseau méditerranéen programmes de formation et d'incubateurs verts et sociaux	Institutions régionales, autorités nationales et locales, société civile, secteur privé	2018-2020	État du projet

La mauvaise affectation des capitaux contribue au développement d'infrastructures inefficaces, sous-utilisées, qui détériorent l'environnement. La Stratégie s'attaque aux externalités environnementales et sociales par le développement et l'application de principes et critères de durabilité pour l'investissement public et privé (orientation stratégique 5.5). Un meilleur dialogue avec les donateurs internationaux assurera l'intégration des critères économiques et sociaux dans les investissements

Orientation stratégique 5.5: Promouvoir les principes et critères de la durabilité pour l'investissement public et privé			
Actions	Responsables	Période	Indicateurs
National			
5.5.1. Sensibiliser davantage les acteurs financiers aux risques économiques dus au manque d'évaluations des impacts environnementaux et sociaux évaluations, en les encourageant à intégrer ces évaluations au moyen d'outils et de lignes directrices	Gouvernements nationaux, secteur privé, société civile	2016-2020	Nombre de pays ayant de telles initiatives
Régional			
5.5.2. Renforcer les capacités des institutions nationales sur l'investissement durable et la responsabilité sociale des entreprises	Institutions internationales, autorités nationales, secteur privé	2016-2020	État du programme
5.5.3. Initier ou renforcer le dialogue avec les institutions internationales de financement en ce qui concerne les critères économiques et sociaux des investissements	Institutions internationales, autorités nationales, secteur privé	En cours	État de l'initiative

Les externalités environnementales et sociales ne sont pas suffisamment interpellées par les marchés et les politiques, ce qui crée des signaux et incitatifs trompeurs pour le monde des affaires ordinaire, ou, en d'autres termes, l'économie à forte intensité d'utilisation du carbone. Dans le cadre des initiatives mondiales existantes, la Stratégie promeut un marché plus vert et plus inclusif dans la région, en intégrant les principes de la durabilité y compris celui de pollueur-payeur, et en encourageant des instruments comme les critères de l'éco-conception et la certification environnementale des produits et des services.

Orientation stratégique 5.6: Promouvoir un marché plus vert et plus inclusif qui intègre les véritables coûts environnementaux et sociaux des produits et des services pour éliminer les externalisations sociales et environnementales			
Actions	Responsables	Période	Indicateurs
National			
5.6.1. Promouvoir une réforme de la fiscalité environnementale pour réduire la taxation sur le travail et intégrer le principe pollueur-payeur dans la politique financière	Gouvernements nationaux	2016-2020	Nombre de pays entreprenant une telle réforme
5.6.2. Intégrer les principes de la durabilité dans les marchés publics aux niveaux national et local	Autorités nationales et locales	2016-2025	Part des marchés publics durables
5.6.3. Promouvoir des critères d'éco-conception et de certification environnementale des produits et des services	Gouvernements nationaux, universités, secteur privé	En cours	Nombre de pays promouvant de telles initiatives
Régional			
5.6.4. Fournir une assistance aux pays intéressés par l'intégration du principe pollueur-payeur dans leurs politiques financières nationales	Institutions internationales, autorités nationales, secteur privé	En cours	État du programme consultatif

2.6. Gouvernance en soutien au développement durable

La gouvernance est un domaine transversal, lié à tous les aspects de la durabilité. Elle s'applique par conséquent aux procédures régissant chacun des domaines thématiques identifiés dans la révision de la Stratégie. Tenant compte des trois piliers de la durabilité (environnemental, économique et social), le modèle du développement durable exige l'équité, la démocratie et la participation, l'application du principe de précaution, l'intégration des politiques et enfin une planification intégrée de l'environnement et du développement.

La gouvernance se caractérise par l'inclusion d'acteurs non étatiques dans le processus décisionnel, tels que la société civile, les entreprises privées, les organisations internationales, etc. Cela concerne aussi les nouvelles formes d'accords de coopération, soit au niveau national soit à un niveau transnational, comme dans les partenariats public-privé. En conséquence, il existe une gouvernance à plusieurs niveaux, verticale, qui accroît la fragmentation de l'autorité à tous les niveaux du gouvernement (supranational, international, national, régional, local), mais aussi une gouvernance multipolaire, horizontale, dotée de différents systèmes parallèles pour l'établissement des règles et des interconnexions entre eux.

Les questions de gouvernance vont, pour la région méditerranéenne, des menaces à la paix dans la région, aux inégalités entre les pays et à l'intérieur des pays et à la faiblesse des engagements, de l'implication et de la participation du public. Il faut compter aussi avec ces autres défis que sont pour les pays méditerranéens la fragmentation des responsabilités et les insuffisances en matière de planification, gestion et application, ainsi qu'une sensibilité et une éducation, une recherche et une innovation inadéquates, et mais aussi le partage des connaissances et des informations.

La fragmentation des responsabilités doit être traitée par une coordination et une intégration accrues des politiques. Les réformes institutionnelles horizontales y compris, entre autres, les réformes légales, administratives et fiscales (comme la comptabilité nationale verte, la réforme fiscale verte) et les efforts pour lutter contre la corruption, sont quelques-unes des approches à envisager. L'interface

science-politique-gouvernance devra aussi être élargie pour fournir de meilleures informations aux décideurs et au public.

Une gouvernance efficace requiert un renforcement de la participation aux prises de décisions, et de la coopération afin que les considérations de justice sociale soient prises en compte et que davantage d'opportunités de développement durable soient trouvées pour s'attaquer aux inégalités. Elle doit être souple et adaptable et imaginer de nouvelles formes d'institutions fondées sur la discussion et la participation, prenant aussi en compte le nouveau monde numérique et les possibilités qu'il offre. Enfin, la grande disparité des modèles de développement des pays méditerranéens n'autorise pas une approche de type "une politique pour tous" et il convient d'insister sur les besoins et contextes spécifiques.

La Stratégie veut travailler à un renforcement régional du dialogue et de la coopération afin d'améliorer les mécanismes de gestion des risques de catastrophe, y compris au travers de mécanismes relatifs au niveau de préparation et à la prévention et à l'alerte, avec le soutien de systèmes de surveillance de l'environnement. La Stratégie s'attaque aussi aux problèmes liés aux mouvements de populations régionaux et nationaux et à leurs causes profondes.

Orientation stratégique 6.1: Renforcer la coopération et le dialogue au niveau régional méditerranéen pour rehausser l'état de préparation aux situations d'urgence			
Actions	Responsables	Période	Indicateurs
National			
6.1.1. Promouvoir les plans de préparation/prévention et de coopération, et les mécanismes d'alerte en cas de catastrophe (naturelle ou due aux activités humaines), et les mesures d'adaptation	Autorités nationales et locales, société civile	En cours	Nombre de pays mettant en œuvre de telles mesures
Régional			
6.1.2. Renforcer la coopération transfrontalière et les échanges d'informations pour optimiser la surveillance environnementale de la Mer Méditerranée	Institutions internationales, autorités nationales, universités, société civile	En cours	État des programmes de coopération
6.1.3. Renforcer le dialogue et la coopération au niveau régional afin de mieux comprendre la relation entre le développement écologiquement durable et les défis et opportunités liés aux mouvements de populations	Institutions internationales, autorités nationales, universités, société civile	2018-2025	État de programme de dialogue

L'engagement dans le développement durable exige davantage d'attention et d'appropriation à un niveau politique plus élevé, pour introduire la continuité à tous les niveaux, et l'efficacité dans les prises de décisions. La stratégie améliore l'engagement des décideurs par rapport au développement durable par l'accès aux mécanismes pertinents, tels que l'encouragement de l'accès du pays à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus), afin d'assurer le flux des informations et la transparence.

Orientation stratégique 6.2: Veiller à l'appropriation d'un modèle de développement durable et promouvoir l'engagement de la société civile, des scientifiques, des communautés locales et autres parties prenantes dans le processus de gouvernance			
Actions	Responsables	Période	Indicateurs
National			
6.2.1. Renforcer la capacité des institutions locales, des gouvernements et de la société civile en termes de ressources humaines et financières, afin d'assurer un processus inclusif et l'intégrité dans les prises de décision	Institutions internationales, autorités nationales et locales, universités, société civile	En cours	Nombre de pays entreprenant de tels programmes
6.2.2. Élargir l'interface science-politique-gouvernance, pour soutenir les prises de décisions par l'analyse et les données scientifiques.	Institutions internationales, autorités nationales et locales, universités, société civile	En cours	Interface entre science et politiques assurée par des groupes de réflexion scientifique et régionaux intergouvernementaux
Régional			
6.2.3. Encourager l'adoption et l'application de la Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement dans la région	Institutions internationales, autorités nationales, société civile	2016-2020	Nombre de pays adoptant la Convention d'Aarhus

La prise de décision se caractérise par la fragmentation des responsabilités aux différents niveaux de la gouvernance et du fait de la sectorisation, ainsi que par les systèmes parallèles d'établissement des règles, et l'insuffisance de la planification, de la gestion et de l'application des instruments existants. C'est pourquoi la Stratégie demande l'amélioration de la coordination et une planification intersectorielle, et promeut une application efficace des instruments, comme avec l'évaluation de l'impact environnemental, l'évaluation stratégique environnementale et d'autres outils réglementaires. La Stratégie demande la ratification et l'observation des obligations inscrites dans les accords régionaux et mondiaux, l'application des principes et procédures de la durabilité, ainsi que l'établissement de partenariats entre les secteurs public et privé.

Orientation stratégique 6.3: Promouvoir l'application et l'observation des obligations et accords relatifs à l'environnement, notamment au travers de la cohérence des politiques			
Actions	Responsables	Période	Indicateurs
National			
6.3.1. Veiller à la ratification, l'observation des obligations et l'application des accords mondiaux et régionaux pour guider les actions aux niveaux national et régional	Institutions internationales, autorités nationales et locales, universités, société civile	En cours	Accords régionaux et mondiaux adoptés par les pays

6.3.2. Veiller à l'application du principe de précaution en entreprenant des évaluations de l'impact environnemental, des évaluations stratégiques environnementales et autres procédures pertinentes	Autorités nationales et locales, universités, société civile, secteur privé	2016-2025	Nombre de pays appliquant l'évaluation de l'impact environnemental, et l'évaluation stratégique environnementale dans les politiques de développement
6.3.3. Améliorer la cohérence des politiques par une meilleure coordination et une planification intersectorielle pour assurer une coordination interministérielle	Autorités nationales et locales, société civile	2016-2025	Nombre de pays ayant des mécanismes interministériels de coordination
6.3.4. Encourager et soutenir les partenariats dans la planification et l'application, y compris mais sans s'y limiter, l'implication du secteur privé, les partenariats public-privé, les financements innovants, etc. au niveau régional et/ou local	Institutions internationales, autorités nationales et locales, universités, société civile, secteur privé	2016-2025	Nombre de pays ayant de telles initiatives de partenariat
Régional			
6.3.5. Développer les programmes de renforcement des capacités en matière d'évaluation de l'impact environnemental, et d'évaluation stratégique environnementale	Institutions internationales, autorités nationales et locales, universités, société civile, secteur privé	2016-2020	Nombre de pays où de tels programmes de développement des capacités sont développés

La prise de décision et la mise en œuvre nécessitent une sensibilité et une éducation au développement durable ainsi que le partage des connaissances et des informations. La Stratégie a besoin d'une vulgarisation efficace des informations et d'un mécanisme de recherche et développement correctement planifié et soutenu. La mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne sur l'éducation pour le développement durable assurera la promotion de l'intégration des principes, valeurs et pratiques du développement durable dans tous les aspects de l'éducation et des apprentissages. La Stratégie souligne aussi l'intérêt des programmes à grande échelle (par exemple Horizon 2020, de l'UE) pour promouvoir la recherche et l'innovation en vue du développement durable à l'échelle régionale.

Orientation stratégique 6.4: Rehausser les capacités des autorités nationales et locales et autres parties prenantes, y compris le secteur privé			
Actions	Responsables	Période	Indicateurs
National			
6.4.1. Appliquer la Stratégie méditerranéenne sur l'éducation pour le développement durable, qui promeut l'intégration des principes, valeurs et pratiques du développement durable dans tous les aspects de l'éducation et des apprentissages	Institutions régionales, autorités nationales et locales, société civile, universités	En cours	État de l'application de la Stratégie

6.4.2. Renforcer la capacité de recherche au niveau national par l'apport à long terme de possibilités de formations, de transfert de savoir-faire et de développement d'infrastructures de recherche	Institutions internationales, autorités nationales et locales, universités, société civile	2016-2025	Nombre de pays ayant de telles initiatives
6.4.3. Encourager la création de connaissances conjointes et les initiatives de partage des connaissances entre les autorités locales et la société civile	Institutions internationales, autorités nationales et locales, universités, société civile	2016-2020	Nombre de pays ayant de telles initiatives
Régional			
6.4.4. Promouvoir la recherche et l'innovation en faisant en sorte que les programmes à grande échelle (par exemple Horizon 2020 de l'UE) tiennent compte des priorités de la Méditerranée en matière de développement durable	Institutions internationales, universités, société civile	2016-2025	Nombre de tels programmes inscrivant les priorités de la Méditerranée en matière de développement durable

3. APPLICATION ET FINANCEMENT

3.1. Application de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable - les acteurs

L'application de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable est un processus collectif. Bien qu'elle soit facilitée par le PAM et la Commission méditerranéenne du développement durable, c'est la participation et le rôle actif de toutes les parties prenantes, soit celles qui ont participé à l'élaboration de la Stratégie, soit celles qui s'impliqueront dans son application par des activités, qui jouera un rôle décisif pour la réussite de la mise en œuvre de la Stratégie.

Le PAM doit lui-même être en position d'assumer son rôle directeur et d'orientation. Simultanément, l'on attend de lui qu'il fournisse un soutien et des orientations techniques aux Parties contractantes à la Convention de Barcelone et qu'il veille à ce que les procédures organisationnelles permettent un effort coordonné des Parties. Il peut aussi fournir une plateforme pertinente pour l'échange des informations, des expériences et des synergies susceptibles de se développer au niveau régional ou subrégional.

La Commission est une structure clef au sein du PAM pour disposer d'une vue générale et soutenir le développement et l'application de la Stratégie. Elle est un point de référence central et rassemble les Parties contractantes et toutes les parties prenantes prenant part au développement durable, et devrait, à ce titre travailler en étroite collaboration avec le secrétariat, les centres d'activités régionaux et les organisations pertinentes, pour parvenir à une application efficace de la Stratégie.

Les Parties contractantes sont invitées à utiliser la Stratégie comme un point de départ pour une meilleure intégration du développement durable dans leurs politiques nationales. La Stratégie vise, entre autres objectifs, à fournir aux Parties contractantes les outils nécessaires pour intégrer le développement durable dans leurs politiques thématiques nationales et construire des synergies horizontales entre différents secteurs gouvernementaux et des synergies verticales entre différents niveaux de gouvernement, du local au central et vice-versa. Cela permettra une meilleure coordination et une meilleure intégration des politiques tournant autour de l'objectif de la durabilité.

Les institutions intergouvernementales, régionales et subrégionales ont aussi un rôle très important à jouer dans l'application de la Stratégie. Comme il a été dit au chapitre 1 ci-dessus, il existe déjà un certain nombre d'institutions régionales et subrégionales dotées de stratégies et agissant dans le but de soutenir le développement durable dans la région méditerranéenne, tout en relevant des défis environnementaux significatifs. Ces institutions, en travaillant en tandem les unes avec les autres et avec la structure du PAM, et en facilitant les synergies avec les Parties contractantes faisant usage de la Stratégie comme d'une plateforme commune, peuvent s'avérer essentielles au succès de l'application. Elles ne créeront pas seulement une masse critique importante et significative d'acteurs nationaux et régionaux travaillant de manière coordonnée au développement durable, mais auront aussi un effet positif sur une utilisation plus efficace des ressources humaines et financières limitées, mais indispensables à l'application des activités conjointes.

Le secteur privé doit être abordé comme un partenaire nécessaire ayant eu une participation limitée au processus du développement durable dans le passé. Grâce à l'intégration de ses activités non seulement au travers des responsabilités sociales des entreprises, mais aussi au travers du cœur même de leurs affaires, au travers des processus de la consommation et de la production durables, l'intégration de technologies innovantes débouchant sur des pratiques plus durables et l'aspect essentiel de la capacité à influencer sur les processus d'amont et d'aval des chaînes industrielles, artisanales et de la commercialisation, le secteur privé peut devenir l'un des plus solides alliés dans le processus de mise en œuvre de la Stratégie, tout en assurant, simultanément, sa propre durabilité.

La science est la clef de la réussite: toute élaboration d'action ou de politique au niveau national ou régional doit se baser sur de solides fondements scientifiques. De plus, les outils analytiques qui permettront l'évaluation; la planification et la diffusion des résultats, doivent être développés avec la

communauté universitaire et scientifique, qui a elle-même besoin d'intégrer ses capacités dans la planification et l'application des activités.

La société civile a toujours été un groupe important des parties prenantes dans la Commission. Dans l'application de la stratégie révisée, son rôle devient de plus en plus prononcé: outre qu'elle est un catalyseur du soutien et du contrôle du processus d'application aux niveaux régional et national, la société civile peut assumer des tâches importantes liées à la prise de conscience et à la sensibilisation, mais peut aussi agir en tant que troisième pilier de la démocratie, avec les décideurs et les entités judiciaires, pour assurer la transparence et la participation des individus.

3.2. Financement de l'application de la Stratégie

La mise en œuvre de la Stratégie, basée sur l'ambitieuse mais nécessaire et réaliste vision de l'instauration d'une Méditerranée durable sur de solides fondations économiques et sociales, nécessite des ressources financières importantes.

Les ressources pour le financement de l'application de la Stratégie ne peuvent et ne doivent pas venir seulement d'une ou quelques rares sources. Il s'agit, répétons-le, d'un effort collectif, au travers duquel la somme sera bien supérieure à l'addition des parties, grâce aux synergies élaborées et aux économies d'échelle réalisées.

En ce sens, les budgets nationaux des Parties contractantes à la Convention de Barcelone, qui attribuent des fonds pour l'application de cibles stratégiques alignées sur la Stratégie et la mobilisation de ressources pour la participation à des actions régionales/subrégionales alignées sur la Stratégie, pourraient grandement aider à promouvoir l'application, tout en constituant, simultanément, des politiques et des objectifs nationaux.

Les activités proposées dans le cadre de la Stratégie sont conçues de manière à permettre aux Parties contractantes d'adhérer aux activités existantes, ou d'élaborer des actions qui s'intégreront bien dans une ou plusieurs orientations stratégiques et actions pertinentes, dirigeant ainsi le financement national dédié au développement durable dans la direction proposée par la Stratégie.

De même, la coordination entre le PAM et d'autres institutions intergouvernementales et agences de développement régionales ou subrégionales peut être intégrée autour de sujets et d'actions sélectionnés dans la Stratégie, de sorte que le soutien collectif puisse produire les ressources nécessaires ou une action significative dans la région. Le développement d'initiative phares vise à concentrer les efforts de tous les partenaires et parties prenantes impliqués sur des actions qui acquerront un élan significatif, au travers de la publicité et de la promotion, et une efficacité accrue grâce aux synergies développées et à la concentration des ressources sur des cibles communes.

Le secteur privé doit occuper une place centrale dans le processus. En mobilisant des ressources pour ses propres travaux de recherche, le développement et l'intégration des technologies dans le processus de production, et en transposant certaines des ressources investies chaque année dans les activités de commercialisation et de production, le secteur privé peut jouer un rôle très important en renforçant fortement le processus d'application. C'est avec cet objectif que le système du PAM, ainsi que les Parties contractantes et autres parties prenantes, comme la société civile, doivent élaborer des relations de travail étroites avec le secteur privé et construire une plateforme de confiance et de synergies au travers desquelles des collaborations "gagnant- gagnant" seront instaurées pour l'application des actions dans le contexte de la Stratégie.

3.3. Vers un tableau de bord de l'application de la Stratégie: un système de surveillance et d'indicateurs pour la stratégie

Un système de surveillance global et des indicateurs pertinents est indispensable à l'application de la Stratégie. Deux conditions doivent être correctement satisfaites:

1. Surveiller l'application des actions recommandées dans la Stratégie: le niveau d'application et les lacunes dans les objectifs en termes d'actions (par exemple, le nombre de pays respectant un protocole).
2. Surveiller les progrès des questions touchant au développement durable: le tableau de bord de la durabilité en relation avec les objectifs en termes de durabilité (par exemple, réduction des émissions de gaz à effet de serre).

Ces deux conditions sont pertinentes pour surveiller la Stratégie, mais les indicateurs et les approches sont totalement différents.

Les indicateurs du premier ensemble sont principalement des “indicateurs de réaction” liés à l'application des actions, selon les tableaux présentés dans la Stratégie. Le second ensemble d'indicateurs, généralement structurés conformément au cadre FPEIR (“forces motrices - pressions - état - impact - réponses”)¹² lié à une analyse systémique des questions, a été utilisé pour le rapport 2009 intitulé “État de l'environnement et du développement en Méditerranée”.

L'application des principes du partage des données aux indicateurs et aux données liés au système de surveillance dédié à la Stratégie est indispensable. Ce processus devrait être promu et facilité par une plateforme cohérente pour l'échange d'informations, d'expériences et de synergies.

Le partage des données et des informations est facilité par la Convention d'Aarhus. La plateforme de connaissance “*UNEP Live*” vise à combler les lacunes entre les fournisseurs et les consommateurs de données¹³. L'approvisionnement en données “par la foule” pourrait compléter les sources de données institutionnelles généralement utilisées dans les rapports internationaux. Outre les sources traditionnelles de données, la population des indicateurs de la Stratégie pourrait aussi mobiliser une “révolution des données pour le développement durable”¹⁴; prenant en considération des données plus ouvertes.

La Stratégie sera révisée dans dix ans, afin de tenir compte des développements mondiaux, des progrès et évolutions des Objectifs de développement durable, du nouveau régime climatique et des cibles conformément aux décisions du CCNUCC après la CdP21, en décembre 2015 (Paris, France), ainsi que d'autres conventions mondiales pertinentes, et leurs protocoles.

Références

- ¹ World Tourism Organization, “Tourism towards 2030: global overview”, Madrid, 2011.
- ² Claude Millot et Isabelle Taupier-Letage, “Circulation in the Mediterranean Sea” in *The Mediterranean Sea*, Alain Saliot, ed. (Springer-Verlag, Berlin et Heidelberg, 2005).
- ³ Ibid. et C.N. Bianchi et C. Morri, “Marine biodiversity of the Mediterranean Sea: situation, problems and prospects for future research”, *Marine Pollution Bulletin*, vol. 40, No. 5 (May 2000)
- ⁴ “Mediterranean Strategy for Sustainable Development: a framework for environmental sustainability and shared prosperity”, June 2005, available from http://195.97.36.231/dbases/acrobatfiles/05IG16_7_eng.pdf.
- ⁵ The SDGs proposed by the Open Working Group in June 2014 will be considered by the UNGA at its 69th Session in 2015.
- ⁶ Available from <http://www.unepmap.org/index.php?module=content2&catid=001001001>
- ⁷ Decision IG.21/9 of the Contracting Parties to the Barcelona Convention, annex I.
- ⁸ See <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:32008L0056>.
- ⁹ See http://ec.europa.eu/maritimeaffairs/policy/maritime_spatial_planning/index_en.htm.
- ¹⁰ Giulio Malorgio, New Medit N. 2/2004, http://www.iamb.it/share/img_new_medit_articoli/343_02malorgio.pdf
- ¹¹ Definition of the green economy available from <http://www.unep.org/greeneconomy/AboutGEI>.
- ¹² See http://ia2dec.ew.eea.europa.eu/knowledge_base/Frameworks/doc101182 for a description of the framework.
- ¹³ <http://uneplive.unep.org/>.
- ¹⁴ Report prepared at the request of the Secretary-General by the Independent Expert Advisory Group on a Data Revolution for Sustainable Development (November 2014), available from <http://www.undatarevolution.org/wp-content/uploads/2014/12/A-World-That-Counts2.pdf>.